UNE PLATE-FORME POUR LES ACTEURS DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

COMMERCE TRANSFRONTALIER DES PRODUITS ET SERVICES FORESTIERS ET IMPACTS EN AFRIQUE DE L'OUEST

DOCUMENT DE TRAVAIL DU FORUM FORESTIER AFRICAIN

VOLUME 2

NUMERO 8 , 2014

© African Forest Forum 2011. Tous droits réservés. African Forest Forum. Avenue, Gigiri. P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya. Tel: +254 20 722 4203. Fax: +254 20 722 4001. Site web: www.afforum.org

Photo de couverture: African Forest Forum

Citation: Popoola, L. 2014. Commerce transfrontalier des produits et services forestiers et impacts de ce commerce en Afrique de l'Ouest. African Forest Forum. Working Paper Series, Vol. 2(8), 61 pp.

Avertissement

Les terminologies utilisées et les données présentées dans cette publication ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Forum Forestier Africain sur le statut juridique ou les autorités de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de leurs frontières ou les limites de leur système économique ou de leur niveau de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit dûment citée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Forestier Africain.

Traduit de l'Anglais par: New Alliance Publishers.

Commerce transfrontalier des produits et services forestiers et impacts en Afrique de l'Ouest

Labode POPOOLA

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Table des matières

Table des matières iii

Liste des tableaux v

Liste des figures vi

Résumé exécutif xi

Introduction 1

CHAPITRE 1 Aperçu du commerce des produits et services forestiers en Afrique de l'Ouest 4

CHAPITRE 3 Capacités des administrations forestières nationales dans les changements climatiques en Afrique de l'Ouest 10

CHAPITRE 4 Commerce des produits forestiers, potentiels et impacts dans les pays de l'Afrique de l'Ouest 24

Bénin 24

Burkina Faso 25

Cap Vert 26

Gambia 26

Ghana 27

Guinée 31

Côte d'Ivoire 32

Libéria 36

Mali 37

Nigeria 39

Sénégal 42

Sierra Léone 43

Togo 43

Commerce des produits forestiers dans la sous-région de l'Afrique de l'ouest et impacts associés 44

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Besoins sous-régionaux et commerces internationaux des produits forestiers. 45
Commerce des produits forestiers 45
Commerce des produits forestiers non ligneux 47
Rôle des petites et moyennes entreprises forestières 49
Efficacité dans la chaîne de valeur 50
CHAPITRE 5. Conclusions et recommendations 55
References 58

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Liste des tableaux

Tableau 1. Principales espèces ligneuses exploitées et commercialisées en Afrique de l'Ouest. 8

Tableau 2. Afrique de l'Ouest – flux de bois régionaux en 2007..... 9

Tableau 3. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Benin. 10

Tableau 4. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Ghana..... 17

Tableau 5. Structures impliquées dans les activités liées aux changements climatiques en Côte d'Ivoire. 19

Tableau 6. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Libéria..... 20

Tableau 7. Rôles des individus dans le seteur des changements climatiques au Nigéria. .. 23

Tableau 8. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Nigéria 23

Tableau 9. Espèces ligneuses et non ligneuses importantes commercialisées au Bénin.... 25

Tableau 10. Espèces importantes de produits forestiers ligneux et non ligneux commercialisées au Ghana 28

Tableau 11. Estimation des produits forestiers ligneux exportés entre 2003 et 2012..... 29

Tableau 12. Pays d'exportation de produits forestiers ligneux et non ligneux du Ghana.... 30

Tableau 13. Liste des dix espèces ligneuses et non ligneuses répandues et commercialisés en Côte-d'Ivoire. 33

Tableau 14. Espèces de produits ligneux et non-ligneux commercialisées en Côte-d'Ivoire et hors de la Côte-d'Ivoire..... 34

Tableau 15. Estimation de bois commercialisé dans les 10 dernières années (1000 m^3). . 35

Tableau 16. Pays d'exportation de produits ligneux provenant de la Cote d'Ivoire..... 35

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 17. Espèces ligneuses et non ligneuses les plus importantes et les plus répandues au Libéria. 37

Tableau 18. Importation de bois au Mali entre 2000 et 2009. 38

Tableau 19. Liste des espèces ligneuses et non ligneuses importantes et plus commercialisées au Nigéria. 41

Liste des figures

Figure 1. Carte des pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale montrant les flux des ressources en bois dans la sous région. 6

Figure 2. Chaîne de valeur globale pour le commerce du bois en Afrique de l'Ouest. 53

Figure 3. Chaîne de valeur globale pour le commerce des produits forestiers non ligneux en Afrique de l'Ouest. 53

Liste des photos

Photo 1. Faible qualité / faible coût du bois coupé à l'aide de la tronçonneuse (fréquemment rencontrés dans les marchés du bois au Ghana /au Nigeria). 45

Photo 2. Scie à ruban à Ijebu Ode, Nigéria. 51

Photo 3. Tronçonneuse découpant le bois au niveau des frontières Nigeria-Cameroun. 52

Photo 4: A gauche : pesage des graines de *Baillonella toxiperma* dépulpés en CODEVIR, et, A droite, les noyaux de *Irvingia gabonensis* dans un sceau de 11 litres. 54

Photo 5: A gauche: Les grains de *Ricinodendron heudelotii* (au premier plan) et fruits (arrière-plan); A droite: *Gnetum africanum* (pesée pour le marché). 54

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Sigles et abréviations

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
ABERME	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie
ACP	Africa, Caribes, et Pacifique
AFD	Agence Française de Développement
ANDE	Agence National de l'Environnement
CBDD	Centre Béninois pour le Développement Durable
CBRST	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique
CDM	Clean Development Mechanism
CEBENOR	Centre Béninois de Normalization et de Gestion de la Qualité
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CEIB	Centre d'études et d'initiatives pour la préservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENAPI	Centre National de la Propriété Intellectuelle
CENATEL	Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique
CEPAG	Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CIDA	Agence International de Developpement Canadien
CNDD	Commission Nationale pour le Développement Durable
CODEVIR	Association des Comites de Developpement Villageois
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRA	Centre de Recherche Agricole
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CRHOB	Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

DFID	Department for International Development
DGASP	Direction de l'Agriculture, de la Foresterie et de l'Elevage
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
DGFRN	Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles
DNCC	National Directorate of Commerce and Competition
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DSS	Directorate of Forestry Service
EPA	Agence de Protection Environnementale
FAO	Food and Agricultural Organisation of the United Nations
FAST	Faculté des Sciences et Techniques
FC	Commission Forestière
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility
FDA	Departement Fédéral de l'Agriculture
FLEGT	Réglémentations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FMC	Contrat de Gestion Forestière
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
GACON	Association Ghannéenne pour la Conservation de la Nature
GEF	Global Environment Facility
GFMC	Concept de Gestion Forestière Gambienne
HFZ	Hills Face Zone
IDA	Association de Développement International
IDID	Initiative pour un Développement Intégré et Durable
IMSP	Institut de Mathématiques et Sciences Physiques

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
ITTC	Conseil International de Vente de Bois
ITTO	Organisation Internationale de Vente de bois
LACEEDE	Laboratoire Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement
LaMHYA	Laboratoire de Modélisation et d'Hydrodynamique Appliquée;
LCDF	Fond de développement des capacités locales
LEA	Laboratoire d'Ecologie Appliquée
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEST	Ministère de l'Environnement, des Sciences et Technologies
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralization
MLNR	Ministère en charge des Terres et des Ressources Naturelles
MOFA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MPREPE	Ministère du Plan, de la Restructuration, de la Prospective et de l'Economie
MSP	Ministère de la Santé Publique
N	Naira (Monnaie Nigérianne)
NAMA	Autorité en charge de la Gestion de l'espace aérienne au Nigeria
NFP	Programme Forestier National
NIMET	Agence Métrologique Nigerianne
NRM	Natural Resource Management
NWFP	Non-Wood Forest Product
OAU	Organisation de l'Unité Africaine
OFEDI	Organisation des Femmes pour la gestion de l'Energie, de l'Environnement et la Promotion du Développement Intégré

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

PFNL	Produits Forestiers Non-ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP)
PROGERFOR	Projet de Gestion des Ressources Forestières
PSF	Fonds de soutien de sector Petrolier
REDD	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
RMRDC	Conseil de Recherche et de Développement sur les matières premières
SADA	Autorité de Developpement Accéléré des Savanes
SMFE	Petites et Moyennes entreprises Forestière
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
TSC	Contrats de Vente du bois
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNCCD	Département des Nations Unies sur les Changements Climatiques
UNCED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
UNDP	Programme de Developpement des Nations Unies
UNFCCC	Convention des Nations Unions sur les Changements Climatiques
VPA	Accord de Partenariat basé sur le Volontariat
WWF	Worldwide Wildlife Fund

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Résumé exécutif

La foresterie et le développement rural sont à l'origine des changements majeurs en Afrique de l'Ouest suite à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), affectant le commerce international des produits ligneux et ayant des effets indirects sur les modes d'exploitations forestières. De nouvelles opportunités de conservation de carbone, de bioénergie, et de financement du carbone pourrait hautement améliorer la valeur accordée à la terre, avec des effets significatifs sur le paysage naturel et la place qu'occupent les forêts au sein de ces paysages. Au même moment, les causes de la déforestation et de la dégradation, parmi lesquelles plusieurs sont extérieures au secteur forestier, sont entrain d'avoir des effets de plus en plus grands, sous la forte pression démographique, l'urbanisation, le chômage, les conflits politiques ainsi que les activités anthropologiques au sein et aux abords des forêts de l'Afrique de l'Ouest.

Dans la majorité des pays à fort potentiel de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD), les activités illégales (extraction de bois et des produits forestiers non-ligneux) constituent les principales causes de la déforestation. Cet état de chose mérite donc une attention particulière. Malgré l'existence "virtuelle" de politiques forestières dans les pays de la sous-région, leur mise en application n'est pas consistante pour faire face aux défis comptenporains du monde forestier. Aussi, le niveau de mise en œuvre des politiques et réglementations, le niveau de compréhension des problèmes relatifs à la non-conformité des lois, l'utilisation des technologies émergentes et appropriées, et la participation des communautés locales dans la gestion des problèmes de conformités des lois forestières varient entre pays de la sous-région; la comparaison et l'échange d'expériences apparaissent donc, par conséquent, très importante. D'un autre côté, il existe plusieurs restrictions sur l'accès légal des communautés locales aux ressources forestières. Ces restrictions ont favorisé et encouragé des prélèvements de ressources forestières illégaux et clandestins, et l'empiètement des terres forestières dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Le commerce et l'exploitation illégale des forêts à grande échelle, affectent négativement la profitabilité et la compétitivité des industries forestières; à cela s'ajoutent les impacts du réchauffement terrestre.

Le commerce de bois en Afrique de l'Ouest est influencé par la demande locale, régionale et extérieure, avec l'Europe étant le plus important marché pour la majorité des pays producteurs de bois de la région, bien qu'une augmentation du commerce entre pays s'observe de plus en plus. La grande majorité de la demande dans le marché local et national est entrain d'être satisfaite avec du bois brute et des bois de basse qualité utilisés dans les constructions et la menuiserie. Le commerce des produits ligneux et non ligneux

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

dans la sous-région est caractérisé par une disponibilité limitée des statistiques et un grand volume de flux commercial non enregistré et des flux de produits forestiers illégaux. Les marchés extérieurs et autres débouchés importants des produits ligneux de l'Afrique de l'Ouest sont l'Europe, les USA, la Chine, et l'Inde avec les acheteurs Chinois et Indiens devenant de plus en plus actifs dans la sous-région. Tandis que les pays Européens et les USA supportent l'initiative d'éradiquer l'exploitation forestière illégale, très peu d'attention est observée au niveau des acheteurs indiens et chinois, qui seraient complices du commerce illégal. L'incapacité de réduire cette forme d'exploitation constituera un frein aux efforts fournis suite à l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) et autres initiatives.

L'analyse comparative de l'exportation et des procédures douanières en Afrique de l'Ouest montre une forte similarité entre les systèmes et les rôles des autorités du ministère en charge des forêts et les autorités douanières. Le ministère en charge des forêts assure la vérification des exportations et la conformité des contrats, et, délivre les certificats d'origine des produits. Les autorités douanières assurent l'inspection finale en tenant compte des normes à l'export et des chargements. Toutefois, dans plusieurs pays Africains, la mise en place de ces systèmes présente des faiblesses et des alternatives existent pour contourner les normes. La tendance montre une forte demande locale en bois et contreplaqué de basse qualité et à bas prix; ceci est principalement dû à l'augmentation des besoins en logements, conséquence d'une croissance économique dans la sous-région. Cet état de chose n'est pas surprenant vu la nature informelle du commerce du bois ; cependant, le produit intérieur brut (PIB) par habitant n'a pas connu une augmentation significative.

Le secteur informel de transformation du bois est important dans la sous-région, fournissant des quantités significatives de bois scié et des produits de menuiseries aux marchés urbains, péri-urbains et ruraux. Ensemble, ces trois marchés sont plus grands en volume de bois absorbé que les exportations du secteur formel. Généralement, avec un taux de conversion faible, le secteur informel constitue un grand point de consommation des fibres ligneuses comparé au secteur formel. Toutefois, il existe un potentiel d'élargissement des opportunités pour augmenter l'effectivité à tous les niveaux du secteur. Au Ghana par exemple, le secteur informel a significativement contribué à l'économie, et parfois ajoute de la valeur, tandis que le secteur formel réduit la valeur. Il y a donc nécessité d'encourager les petites et moyennes entreprises forestières (SMFEs) à résister aux tensions financières et améliorer leur effectivité afin de leur permettre de contribuer significativement à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et une durabilité des moyens d'existence.

Les produits forestiers non-ligneux (PFNLs) sont d'une grande importance dans les économies des pays de la sous-région, et renforcent les stratégies et moyens d'existence des populations pauvres. Mais, leurs utilisations et gestion se trouvent souvent confrontées à des réglementations forestières mise en place pour promouvoir la conservation et la gestion durable des espèces forestières ligneuses, lesquelles réglementations forestières

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

sont inappropriés pour la gestion rationnelle des ressources en question. Cela montre la nécessité de passer de l'ancienne mode de gestion durable des espèces ligneuses basée sur une approche de gestion à but multiple.

L'analyse du commerce et de la chaîne de valeur des produits forestiers en Afrique de l'Ouest devrait normalement être simple; mais une analyse pareille présente un scénario complexe. La complexité va des procédures administratives aux aspects techniques du commerce. Les équipements industriels vétustes ainsi que les données inadéquates et non fiables font de l'application des procédures une tâche fastidieuse. La gouvernance forestière demeure un grand défi dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. L'absence de politique et de marché constitue le socle de la mauvaise gouvernance forestière dans la sous-région et sont des causes évidentes du mauvais fonctionnement des marchés; les incitations ne permettant toujours pas de gérer et de conserver les ressources. Les impacts des scenarios du changement climatique sont loin d'être atteints et doivent être pris en compte. Le renforcement des capacités, l'engagement dans les processus et ordonnances internationaux constituent les éléments importants à considérer pour faire face aux faiblesses institutionnelles et politiques observées dans le secteur.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

CHAPITRE 1 Introduction

La bonne gouvernance est fondamentale pour parvenir à un développement positif et durable dans le secteur forestier, telles que l'effectivité dans la gestion des ressources, l'augmentation de la contribution du secteur forestier au développement économique et services environnementaux, ainsi qu'une répartition équitable des bénéfices (FAO and ITTO, 2010). La foresterie et le développement rural induisent des changements notoires en Afrique de l'Ouest, tandis que l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) affecte déjà le commerce international de bois, avec de grands impacts sur l'exploitation forestière. De nouvelles opportunités de conservation de carbone, de bioénergie, et de financement du carbone pourrait hautement améliorer la valeur accordée à la terre, avec des effets significatifs sur le paysage naturel et la place qu'occupent les forêts au sein de ces paysages. Au même moment, les changements climatiques sont entrain d'avoir de grands effets sur l'écologie forestière, tandis que les causes de la déforestation et de la dégradation, parmi lesquelles plusieurs sont extérieures au secteur forestier, sont entrain d'avoir des effets plus en plus grands, avec la pression démographique et les activités anthropologiques au sein et aux abords des forêts en Afrique de l'Ouest.

Un certain nombre de procédés et d'outils ont été initiés pour atténuer les pratiques commerciales négatives et leurs impacts sur le secteur forestier. Ces procédés/outils comprennent le Plan d'action du FLEGT, qui stipule la contribution de l'Union Européenne (UE) à lutter contre l'exploitation forestière illégale avec un accent particulier sur le commerce. Le plan spécifie la création d'un partenariat d'accord basé sur le volontariat (VPAs) entre l'UE et les gouvernements des pays producteurs de bois. Ce plan oblige les deux parties à mettre en place un schéma constituant à attribuer des licences au bois; de ce fait, seuls les bois légalement produits et disposant d'une licence seront autorisés à entrer dans le marché de l'UE. De plus, l'initiative de la FAO/ITTO sur le respect des réglementations forestières et la gouvernance a permis d'établir des lignes directrices concernant les meilleurs techniques pour faire face aux respect des réglementations dans le secteur forestier et d'organiser cinq ateliers régionaux pour encourager les échanges de point de vue entre les acteurs des réglementations forestières et des problèmes liés à la gouvernance, les défis et les solutions (FAO and ITTO, 2010). Plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest étaient présents à ces ateliers.

Malgré ces efforts, en Afrique de l'Ouest, chaque année, des millions d'hectares de forêts sont utilisées à but agricole sans autorisation. D'autres millions d'hectares de forêts sont exploitées de façon non durable et donc, deviennent dégradées le plus souvent au-delà de leur capacité à répondre à long terme à leurs fonctions écologiques, économiques et

© African Forest Forum (Print Date) All Rights Reserved

sociales. Une grande partie du bois mondial, ainsi que des produits forestiers non ligneux (PFNLs), proviennent de plus en plus des forêts dégradées ou des forêts en voie de dégradation. Dans bon nombre de cas, ces produits sont récoltés, transportés, transformés et vendus en violation des réglementations forestières nationales. L'exploitation forestière illégale ainsi que le commerce illégal des produits forestiers ont de graves conséquences environnementales, sociales et économiques incluant la perte de la biodiversité et des habitats, l'instabilité politique, l'augmentation des inégalités au niveau des revenus, et des distorsions au niveau du marché. Bien que l'ampleur des activités forestières illégales soit difficile à quantifier, leur coût serait probablement énorme. En 2008, la banque mondiale a estimé que l'exploitation illégale des forêts à elle seule, a causé des pertes annuelles de plus de 10 milliards de dollars US (en valeur marchande globale) et 5 milliards de dollars (en recettes publiques) (World Bank, 2008). En Afrique de l'Ouest, la forte demande urbaine en bois et combustible ainsi que l'augmentation de la demande agricole sont les causes probables d'une réduction continue du couvert forestier (FAO, 2009).

L'ampleur du problème a incité les gouvernements à réagir avec l'aide des organisations internationales et non gouvernementales ainsi que le secteur privé, à focaliser leurs analyses sur les causes et conséquences socio-économiques d'une faible conformité vis à vis des réglementations forestières. Il a été retenu que les points à résoudre comprennent: l'incertitude dans les utilisations des terres aux alentours des forêts ainsi que leur évolution, les droits d'acquisition et d'utilisation des terres, les politiques forestières discutables ainsi que les approches légales, la faible exécution des réglementations forestières, le manque d'information sur les ressources forestières, couplés avec la forte demande en produits forestiers et, la corruption plus l'absence de transparence.

Récemment, une nouvelle dimension dans la conformité des réglementations forestières a reçu une attention particulière. Cette dimension est basée sur une amélioration de la reconnaissance du rôle des forêts dans la réduction et l'adaptation aux changements climatiques. La déforestation et la dégradation des forêts dans les zones tropicales représentent environ 20% des émissions globales en dioxyde de carbone. Cela fait des forêts le second et plus important contributeur au réchauffement climatique global après les combustibles fossiles et les grandes sources des émissions des gaz à effet de serre dans la plupart des pays tropicaux. D'un autre côté, une bonne gestion des forêts, et une réduction de la déforestation peut hautement contribuer à réduire les effets des changements climatiques en réduisant les gaz à effets de serre et en séquestrant le carbone.

Vu l'importance des forêts dans la réduction des effets des changements climatiques, des propositions ont été faites par la convention des nations unies sur les changements climatiques (UNFCC) et son action dénommée *Bali* qui consiste à prendre en compte les mesures ou actions visant à réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation (REDD) dans son plan d'activités post 2012 sur les changements climatiques. Ces mesures vont aussi inclure des compensations pour encourager les REDD. Pour cela,

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

des investissements et flux financiers d'une valeur atteignant 20 milliards de dollars US par année pourrait être utilisés dans les secteurs forestiers des pays en voie de développement suivant l'hypothèse que ces flux financiers augmenteraient les incitations économiques pour protéger les forêts et par ricochet aider à réduire les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

CHAPITRE 2 Aperçu du commerce des produits et services forestiers en Afrique de l'Ouest

Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, les causes lointaines de la déforestation sont le non-respect des réglementations forestières and la mauvaise gouvernance des ressources forestières. Les échecs dans ce secteur ne sont que la conséquence d'importantes activités illégales. Dans la majorité des pays à fort potentiel pour les REDD (c'est à dire, les pays ayant de grands couvert forestiers et un taux de déforestation et de dégradation élevé), les activités illégales - la conservation des forêts à but agricoles et la dégradation, particulièrement causé par les exploitations forestière illégales – constituent les causes importantes de la déforestation (Word Bank, 2008).

Le prélèvement illégal des ressources forestières, y compris le bois, et le combustible, les plantes médicinales et la faune, et le commerce de ses produits, ont un impact écologique dans la sous-région. Comme conséquence, les forêts de l'Afrique de l'Ouest sont devenues plus vulnérables aux changements climatiques et à la dégradation des sols et ressources en eau. Cette dégradation continue contribue à l'augmentation de la pauvreté rurale, réduisant la qualité environnementale, et résulte en une perte substantielle en revenues due aux manques à gagner associé aux taxes. Le commerce transfrontalier illégal des produits ligneux a été identifié parmi les causes majeures. C'est un phénomène complexe dans la sous-région, et son ampleur devient de plus en plus difficile à évaluer. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, les situations de post-conflits aggravent ce problème (FAO et ITTO, 2010). La plupart des pays africains ont une législation pour régulariser la récolte et le commerce des produits forestiers ligneux et non ligneux, mais la capacité d'application est faible et la corruption ainsi que la mauvaise gouvernance constituent des obstacles majeurs à la gestion durable des forêts. Le prélèvement illégal des ressources forestières et leur commercialisation aux niveaux national et international ont des conséquences sur: la faible politique sectorielle, le manque d'engagement au niveau des acteurs en ce qui concerne le respect et l'adhésion aux politiques et réglementations forestières; le manque de régulation et d'approche légale et, une faible capacité institutionnelle dans l'application des lois, qui peut, également mener à la corruption et à l'abus dans les procédures.

Les restrictions excessives sur l'accès légal aux ressources forestières (y compris les acquisitions ambigües et non sécurisées, et le grand nombre de procédures bureaucratiques) ont engendré l'extraction illégale des ressources forestières et le

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

morcellement des terres sous forêts. L'exploitation forestière illégale et la commercialisation illégale des produits forestiers à grande échelle (telles que les concessions commerciales forestières) et petite échelle (telle que le sciage, le marché noir de bois) affectent négativement la profitabilité et la compétitive de l'industrie. Le niveau de mise en œuvre des politiques et réglementations, le niveau de compréhension des problèmes relatifs aux respects des réglementations forestières, l'utilisation des technologies appropriés et émergentes, et la participation des communautés locales dans la gestion des réglementations forestières varient entre pays de la sous-région. Par conséquent, la comparaison et le partage de connaissance et d'expériences sont d'une grande importance.

Le commerce informel transfrontalier joue un rôle important en Afrique de l'Ouest, et est basé sur l'exploitation des différences entre les régulations nationales. Selon Meagher (2003), le commerce transfrontalier demeure de loin, le plus effectif, le plus organisé et institutionnellement ancré dans le commerce des pays de l'Afrique de l'Ouest. Tout changement pourrait par conséquent avoir de grands impacts économique, social et environnemental en Afrique de l'Ouest. La globalisation a changé la géographie du commerce transfrontalier des operations export-import aux niveaux locaux et regionaux à des dimensions intercontinentales (Meagher, 2001). Ces développements induisent des distinctions géographiques et d'échelle aux niveaux du commerce à petite échelle, rural, inter régional et transfrontalier (EU-ACP, 2004).

Le commerce du bois en Afrique de l'Ouest est influencé par les demandes locales, régionales et celle provenant de l'extérieur, avec l'Europe représentant un important débouché pour les grands pays producteurs de bois de l'Afrique de l'Ouest. Les contraintes liées à l'exportation du bois favorisent la commercialisation illégale de bois. Comme au niveau des marchés locaux, la grande partie de la demande concerne le bois brut pour le sciage et le bois de mauvaise qualité utilisés dans la construction et la menuiserie; les marchés régionaux constituent autre facteur favorisant l'exploitation illégale du bois avec l'utilisation de la tronçonneuse. Dans les pays qui se sont focalisés sur l'exportation, les matériaux de mauvaise qualité sont disponibles pour le marché local, mais la demande est largement satisfaite par la fourniture de planches de bois de sciage produits illégalement *in situ* suite à une exploitation forestière illégale par des individus utilisant la tronçonneuse. Les planches sont probablement transportées de façon illégale dans les centres urbains par des voies illégales, ou sous des statuts quasi-légaux à cause des frais qui sont parfois payés pour obtenir les documents de transport officiels. Voici quelques flux de ressources forestières rencontrés (Figure 1): le bois scié en provenance de la Côte d'Ivoire et du Ghana en direction du Sahel; les bûches et le bois scié en provenance du Cameroun vers les Etats situés au Nord du Nigéria; le contreplaqué en provenance du Ghana vers le Benin, Nigeria et Togo; le bois scié en provenance de la Guinée Conakry et du Libéria en direction de la Côte d'Ivoire; le bois scié en provenance de la Sierra Leone en direction de la Guinée Conakry; et le bois scié en provenance du Ghana et du Nigéria vers le Benin et Togo.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

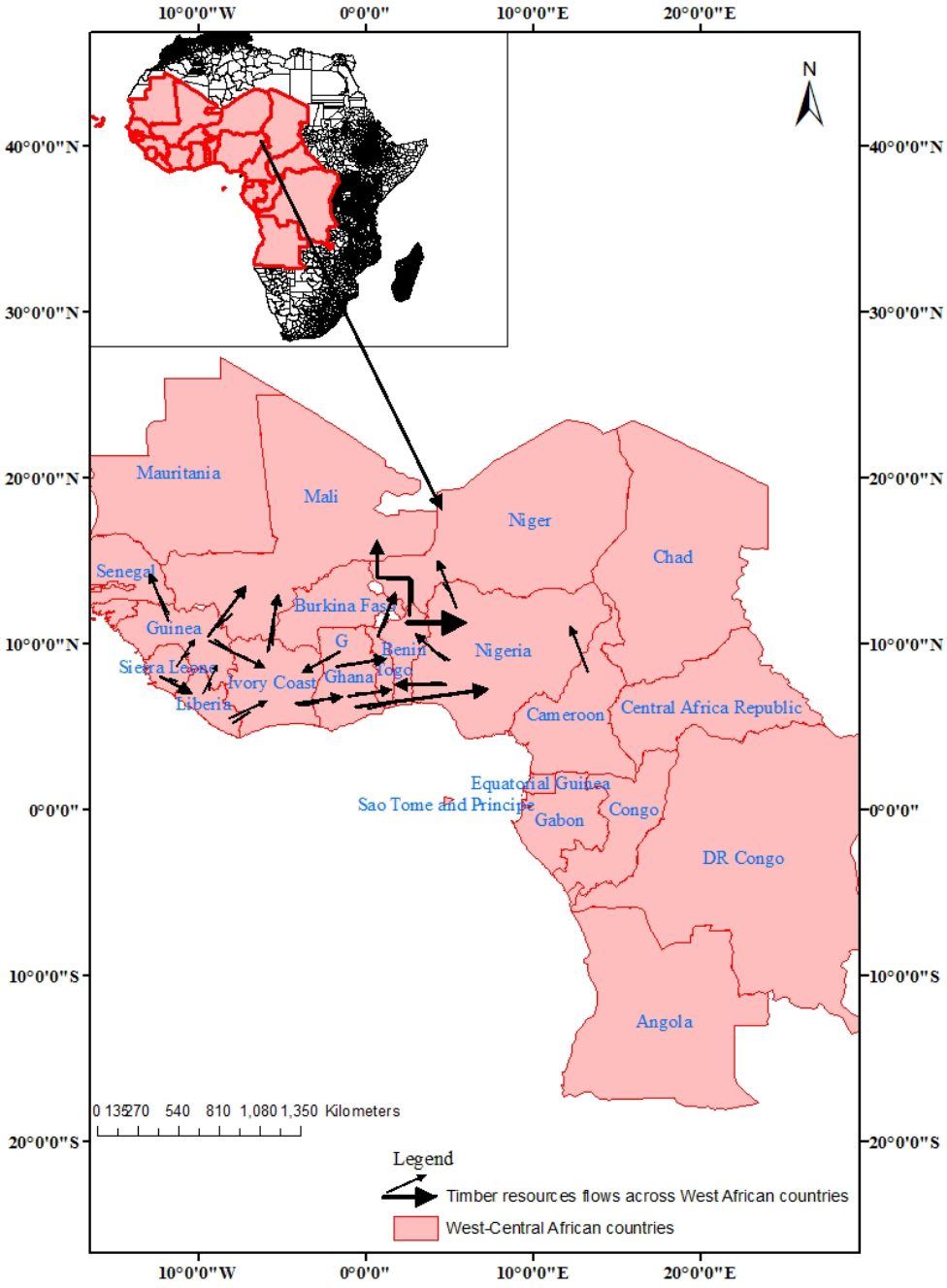

Figure 1. Carte des pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale montrant les flux des ressources en bois dans la sous région

Le commerce du bois et autres produits ligneux et services en Afrique de l'Ouest est caractérisé par une faible disponibilité des statistiques et un grand volume de flux commerciaux basé sur les transactions illégales ou non enregistrés. Cela signifie que les

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

vrais volumes de bois commercialisés ainsi que la valeur du bois commercialisé ne sont pas connus (Blackett and Gardette, 2008). Le Tableau 1 montre quelques espèces de bois exploitées et commercialisées en dans les pays de l'Afrique de l'Ouest tandis que le Tableau 2 montre les flux régionaux de vente de bois dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

En plus des marchés Européens, d'autres débouchés importants des produits ligneux de l'Afrique de l'Ouest sont l'Europe, les USA, la Chine, et l'Inde avec les acheteurs Chinois et Indiens devenant de plus en plus actifs dans la sous-région. Les acheteurs indiens sont particulièrement intéressés par le bois scié et les perches de *Tectona grandis* tandis que les acheteurs chinois s'intéressent aux bûches et au bois scié provenant d'une large gamme d'espèces telles que le *Cam wood, Triplochiton scleroxylon* et le faux teck ou le *vene*. Tandis que les pays Européens et les USA supportent l'initiative d'éradiquer l'exploitation forestière illégale, très peu d'attention est observée au niveau des acheteurs indiens et chinois, qui seraient complices du commerce illégal. L'incapacité de réduire cette forme d'exploitation constituera un frein aux efforts fournis suite à l'application des règlementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) et autres initiatives.

Blackett et Gardette (2008) ont rapporté que les bûches issues des plantations de tecks en Côte d'ivoire constituent une importante partie du commerce trans frontalier. La grande partie de la production est apparemment transportée via Burkina Faso au Ghana et au Togo. Les bûches sont traitées et réexportées directement, principalement vers l'Inde. Le teck est la principale espèce ligneuse exportée au Ghana bien que le Ghana dispose d'un volume de plantation de tecks limité; de plus il n'y pas de statistique officielles sur les importations de tecks. Le Benin, le Togo et le Nigeria disposent d'importantes aires de plantations de tecks. Le teck du Benin est illégalement exporté, soit en direction ou par le Togo; le teck du Nigeria est exporté directement.

Le Ghana exporte directement d'énormes quantités de contre-plaqué vers le Nigéria sans aucune considération sur la provenance légale du bois. Avec la diminution continue des ressources forestières Nigérianes, et la chute des industries de bois, il est possible que dans le future l'on observe une hausse du commerce trans frontalier en bois scie ainsi qu'en contre-plaqué. Ne disposant pas de ressources forestières, la région sahélienne se trouve totalement dépendante du bois provenant du Ghana, de la Guinée Conakry, de la Côte d'Ivoire et du Togo. Cette dépendance continuera et l'on s'attend à ce que cela augmentera la pression sur les ressources forestières de la sous-région.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 1. Principales espèces ligneuses exploitées et commercialisées en Afrique de l'Ouest.

Nom en Français	Nom usuel/Nom commercial	Nom scientifique
Acajou	African mahogany	*Khaya ivorensis*
Ako	Antiaris	*Antiaris toxicaria*
Azobe	Ekki	*Lophira alata*
Badi	Opepe	*Nauclea diderrichii*
Frake	Black afara, idigbo, emeri	*Terminalia ivorensis*
Framire	Afara	*Terminalia superba*
Fromager	Ceiba	*Ceiba pentandra*
Iroko	Iroko	*Melicia excelsa*
Lingue	Afzelia	*Afzelia africana*
Niangon	Niangon	*Heritiera utilis*
Samba	Wawa	*Triplochiton scleroxylon*
Sapele	Sapele, utile	*Entandrophragma spp*
Teak	Teak	*Tectona grandis*
Vene	False-teak, African rosewood	*Pterocarpus erinaceus*

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 2. Afrique de l'Ouest – flux de bois régionaux en 2007 (Source: Blackett and Gardette, 2008)

De	A	Produit	Volume (m^3)	Status
Benin	Togo	Bûches carres	100 000	Illégal
Ghana	Benin	Contre-plaqué	2 500	Légal
	Benin	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
	Benin (transite par le Sahel)	Bois de teck scié	pas connu	Illégal
	Côte d'Ivoire	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
	Nigeria	Contre-plaqué	74 500	Légal
	Nigeria	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
	Région Sahélienne	Bois d'œuvre	39 000	Légal
	Région Sahélienne	Bois d'œuvre	260 000	Légal
	Togo	Contre-plaqué	6 700	Légal
	Togo	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
Guinée Conakry	Côte d'Ivoire	Bûches and bois scié	pas connu	Illégal
	Côte d'Ivoire	Bois d'œuvre, contre-plaqué & fourniture	pas connu	Illégal
Côte d'Ivoire	Ghana	Produits manufacture	290 000	Légal
	Ghana	Bûches de teck & bois scié	250 000	Illégal
	Région Sahélienne	Bûches & bois scié	pas connu	Légal & Illégal
	Togo	Bûches de tecks & bois scié	pas connu	Illégal
Liberia	Guinée Conakry	Bûches & bois scié	pas connu	Illégal
	Côte d'Ivoire	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
Nigeria	Benin (transite par le Sahel)	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
	Sahel région	Perches	pas connu	Légal
	Togo	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
Sierra Leone	Guinée Conakry	Bûches & bois scié	pas connu	Illégal
	Liberia	Bois d'œuvre	pas connu	Illégal
Togo	Région Sahélienne	Bois d'œuvre & placage	pas connu	Illégal

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

CHAPITRE 3 Capacités des administrations forestières nationales dans les changements climatiques en Afrique de l'Ouest

Les principales causes des changements climatiques identifiées en Afrique occidentale sont l'utilisation des terres forestières cultivables (AFOLU), la déforestation pour l'alimentation, le combustible ainsi que l'urbanisation et le développement infrastructurel. Pourtant, les capacités des administrations forestières dans la sous-région à faire face aux problèmes actuels dans le secteur forestier suscitent de plus en plus de débats. Par conséquent, la présente section de ce rapport examine les capacités et la volonté des autorités en charge de la gouvernance forestière dans la sous-région à faire face à ces problèmes actuels.

Au Benin, l'administration forestière est ancrée dans le gouvernement national, et le pays dispose d'une bonne politique forestière, qui est utilisée depuis 1994 et révisée en 2012. Les principales priorités de la politique forestière béninoise sont: la promotion des forets décentralisées, la gestion de la faune et des ressources naturelles; la gestion participative et durable des forêts et des ressources naturelles; l'amélioration des technologies de prestations de services, l'accélération de la réforme institutionnelle dans le secteur de la foresterie, de la faune et des ressources naturelles. Le niveau minimal pour renter dans le service forestier est le BAC. Le tableau 3 montre les politiques existantes ou non régissant l'extraction des produits forestiers au Benin.

Tableau 3. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Benin

Activités d'extraction	Produits ligneux		Produits non ligneux	
	Oui	Non	Oui	Non
Extraction illégale	X		N/A	
Tracabilite du produit	X		N/A	
Certification de produit		X	N/A	
Contrôle du commerce transfrontalier illégal		X	N/A	

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Il n'y a pas de branche ou département chargée des changements climatiques au Benin, mais, il y a le point focal UNCCD. Le personnel impliqué dans les activités relatives aux changements climatiques provient de secteurs différents, mais ce personnel contribue aux activités visant la réduction des effets des changements climatiques. Leurs activités sont le reboisement, la promotion des activités génératrices de revenus, la promotion des jardins botaniques, et la prévention des désastres. Cependant, les moyens logistiques disponibles sont inadéquats face aux défis des activités liées aux changements climatiques. Les sources de financement des programmes de changement climatiques au Benin sont: les organisations internationales et multilatérales, le gouvernement, les ONGs, les organisations de foie, les organisations communautaires et le secteur privé.

Au Benin, il existe plusieurs agences gouvernementales et ONG qui sont directement liées ou impliquées dans les activités des changements climatiques. Ces agences/ONG sont listées ici:

Agences gouvernementale/Départements:	
ABE	*Agence Béninoise pour l'Environnement*;
ABERME	*Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie*;
CBDD	*Centre Béninois pour le Développement Durable*;
CBRST	*Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique*;
CEBENOR	*Centre Béninois de Normalisation et de Gestion de la Qualité*;
CeCPA	*Centre Communal de Promotion Agricole*;
CENAGREF	*Centre National de Gestion des Réserves de Faune*;
CENAPI	*Centre National de la Propriété Intellectuelle*;
CENATEL	*Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique*;
CEPAG	*Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion*;
CeRPA	*Centre Régional pour la Promotion Agricole*;
CNDD	*Commission Nationale pour le Développement Durable*;
CRA	*Centre de Recherche Agricole*;
CREPA	*Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût*;
CRHOB	*Centre de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin*;
DGE	*Direction Générale de l'Environnement*;
DGE	*Direction Générale de l'Energie*;

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

DGFRN	*Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles*;
DG-Eau	*Direction Générale de l'Eau*;
DGFRN	*Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles*;
FSA	*Faculté des Sciences Agronomiques*;
FAST	*Faculté des Sciences et Techniques*;
IMSP	*Institut de Mathématiques et Sciences Physiques*;
INRAB	*Institut National des Recherches Agricoles du Bénin;*
LACEEDE	*Laboratoire Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement;*
LaMHYA	*Laboratoire de Modélisation et d'Hydrodynamique Appliquée*;
LEA	*Laboratoire d'Ecologie Appliquée*;
MEHU	*Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme*;
MEPN	*Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature*;
MESRS	*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*;
MISD	*Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation*;
MPREPE	*Ministère du Plan, de la Restructuration, de la Prospective et de l'Economie;*
MSP	*Ministère de la Santé Publique*.
Organisation non-gouvernementales	
OFEDI	*Organisation des Femmes pour la gestion de l'Energie, de l'Environnement et la Promotion du Développement Intégré*;
IDID	*Initiative pour un Développement Intégré et Durable;*
CEIB	*Centre d'Etudes et d'initiatives pour la préservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire*.

Au Burkina Faso, les politiques forestières sont beaucoup plus liées aux problèmes écologiques (particulièrement ceux liés à la sécheresse des années 1970). Bien que les politiques et législations présentent des similarités comparées à ceux de la période coloniale, le politique forestière actuelle a évolué après la gestion centralisée des années 1970, à la politique forestière actuelle, qui est basée sur l'approche participative. Cette politique actuelle a été mise en application suivant le schéma d'un programme ayant pour objectif la rationalisation des ressources utilisées. Le programme de gestion des forêts naturelles, un des trois programmes les plus importants de la politique forestière, vise une gestion et une utilisation des ressources forestières permettant aux générations actuelles

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

d'en tirer le maximum de profit tout en assurant leur durabilité pour les besoins des générations à venir. Les objectifs de la stratégie politique identifiés sont : i) l'ajout de la valeur aux forêts naturelles pour assurer leur protection et la préservation de l'environnement naturel ; ii) la satisfaction des besoins des peuples en produits forestiers, spécialement le bois de chauffe pour la consommation urbaine ; et iii) la contribution à l'atteinte d'un équilibre socio-écologique pour assurer un développement continu et durable.

Cependant, les dispositions politiques, institutionnelles et juridiques sont pour la plupart en contradictions avec ces objectifs. Par exemple, le prix bas des produits forestiers (bois de chauffe plus spécifiquement) ainsi que le système fiscal et la régulation avec très peu d'incitations, ont pendant longtemps ignoré le secteur privé très organisé operant dans la foresterie lucrative.

La présente politique forestière nationale est basée sur le code de l'environnement, le code forestier et autres lois liées au développement rural. La réexamination des politiques, des lois et des régulations environnementales et forestières révèle un certain nombre de faiblesses. La gestion durable des ecosystèmes forestiers et les produits forestiers non ligneux ont été ignorés jusqu'à présent par les planificateurs et les législateurs au Burkina Faso; la législation actuelle a tendance à considérer le bois de chauffage comme une solution aux problèmes énergétiques que le pays rencontre, favorisant le bas prix observé au niveau du bois de chauffe, ce qui amplifie la déforestation. Des plans de régulations ont été principalement conçus pour mitiger les impacts environnementaux d'une exploitation forestière à grande échelle, au lieu de promouvoir la gestion communautaire des forêts et de créer des valeurs ajoutées.

Il n'y a pas de département s'occupant des changements climatiques au Burkina Faso. La politique gouvernementale au Burkina Faso n'est pas flexible avec des règles et standards sur les droits d'accès et d'utilisation des ressources forestières indépendamment de la nature des biens et services fournis, leur location et dispositions habituelles et autres situations existantes. Ceci est difficile pour les communautés dépendantes des forêts dans l'utilisation des ressources forestières pour s'adapter. Néanmoins, le processus de décentralisation en cours présente une réelle opportunité pour les communautés locales pour définir comment gérer leurs ressources forestières. De plus, des propositions de régulation devant régir l'exploitation des NWFPs sont en train d'être développé. Ces développements exigent que les acteurs (communautés locales et SMFEs) soient bien informés de ces problèmes et peuvent saisir ces opportunités.

Au Cap vert**,** le ministère de l'environnement et du développement rural et des ressources marines est responsable du développement de la foresterie et des aires protégées. Il est également responsable des problèmes relatifs à la protection de l'environnement et de la nature. Sous l'autorité de ce ministère on retrouve la direction de l'agriculture, de la

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

foresterie et de l'élevage (DGASP) qui est responsable de la mise en place de la politique forestière gouvernementale. Les responsabilités de cette direction sont le développement des stratégies pour la préservation et le développement des forêts et l'établissement et la mise en application des politiques, stratégies et programmes pour lutter contre la désertification et la mauvaise gestion des terres. La direction du service forestier (DSS) est une branche du DGASP, et ses responsabilités spécifiques sont de : i) contribuer à la définition de la politique forestière nationale et de coordonner sa mise en application ; ii) renforcer l'application des lois et règlementations forestières et les accords internationaux et normes liées à la foresterie ; iii) développer, actualiser et coordonner la mise en place des outils de planification dans le secteur y compris le plan d'action forestier les programmes et les plans de gestion forestière.

Le DSS établie aussi les activités des plans de protection forestière dans le pays, dans le but:

- d'ssurer leur intégrité et l'utilisation adéquate des arbres et du sol ;
- de définir les critères techniques pour l'octroi de licence pour l'abattage et l'élagage des arbres ;
- d'octroyer des permis pour l'abattage des arbres ;
- d'établir la connexion entre les institutions privées et publiques qui visent à protéger l'environnement avec pour objectifs la préservation ou l'expansion des forêts ;
- de prévenir les violations des lois et réglementations sur les activités forestières et encourager les poursuites judiciaires en cas de violations de ces lois/réglementations ;
- de participer aux activités visant à contrôler ou régulariser les entrées des produits forestiers et semences dans le pays et exécuter d'autres tâches similaires sur demande des supérieurs.

En Gambie, jusqu'en 1985, les programmes gouvernementaux portant sur la foresterie étaient partiellement et seulement mentionnés dans les plans de développement quinquennal, et se focalisaient principalement sur la gestion des plantations. Il n'y avait pas de politique cohérente sur la gestion à long terme et durable des ressources forestières. En plus du manque de volonté, il y avait une contrainte liée aux ressources humaines inadéquates dans le département. Les membres du personnel étaient faiblement répartis, ce qui conduit à un manque de suivi des opérations des bûcherons en ce qui concerne la vente de bois de chauffe et autres utilisateurs des forêts autorisées d'exploitation. Les politiques gouvernementales étaient mal définies et donc ne bénéficiaient d'aucun soutien ni d'aucune considération. Les services forestiers manquaient sérieusement de personnel

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

qualifié et soutien financier nécessaire dans la formulation et la mise en application des politiques et réglementations forestières holistiques.

Cependant, de nouvelles législations et réglementations forestières ont été promulguées en 1998. Les acteurs de la foresterie ont confirmé que la politique forestière Gambienne est entrain de connaître des succès qui peuvent améliorer la réputation du pays et servir d'exemple pour plusieurs pays de l'Afrique occidentale sur la gestion durable des forêts. Un programme national des forêts (NFP) a été mis en place pour freiner la dégradation rapide des forêts de même que la menace grandissante désertification, particulièrement dans les régions de la Côte Ouest et de la Basse Rivière. Les trois ans d'accord de partenariat entre le gouvernement Gambien et la FAO vise à renforcer les communautés par une sécurisation légale, des aptitudes et connaissances nécessaires dans la gestion durable de leur ressources naturelles ainsi que dans la conservation de la biodiversité restante. Le pays a commencé par mettre en place le Concept de gestion forestière Gambien (GFMC) à travers la politique forestière dans le but de promouvoir la gestion des forêts par les communautés, ce qui favorise une gestion forestière participative aux niveaux local, régional et national.

Le NFP est un projet pilote de 3 ans, visant à s'intéresser aux problèmes de dégradation environnementale en soutenant l'exploitation et les gestions durables des ressources forestières dans le monde, à travers le développement des entreprises ou initiatives par les communautés et basées sur les forêts et le reboisement. Le projet pilote est entrain d'être mis en place dans les régions de la Basse Rivière et Côte Ouest. Etant l'un des principaux résultats du dialogué sur la politique forestière après le sommet mondial de l'UNCED à Rio, le NFP était le premier programme convenu par les parties en ce qui concerne la gestion durable des forêts ; ce programme est applicable dans tous les pays et à tous les types de forêts (Dampha, 2001). Le NFP sert de socle dans les accords internationaux pour mettre en pratique des plans de gestion durable des forêts.

De 2010 à 2019, la politique forestière et le présent projet de lois forestier visent à actualiser l'Acte forestier de 1998. Ils visent aussi à consolider les résultats et réaliser des progrès dans la gestion de l'environnement et l'amélioration du secteur forestier. Les dispositions prises sont:

- la protection des forêts et le reboisement des aires à faible couverture forestière ;
- la sensibilisation des communautés et la collaboration rapprochée avec le Ministère de l'Agriculture pour réduire la conversion des forêts en terres agricoles et la gestion du pâturage du bétail ;
- l'amélioration de l'utilisation des produits dérives des mangroves, particulièrement les huitres;

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

- l'expansion de l'approche de gestion des feux régionaux dans toutes les régions dans le but de contribuer à la réduction de la fréquence des feux de brousse qui affectent 79% de la population chaque année.

Une forte promotion du concept de gestion participative des forêts dans le but de répondre aux exigences de la politique forestière qui consiste à encourager l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources forestières et de transférer 200 000 ha de forêts aux communautés en 2019 est en place. En 2006, seuls 18 000 ha étaient sous la foresterie communautaire. Présentement, l'état dispose de 88% de forêts et 70% de terre boisée et la politique pour ces terres boisées comprend : i) encourager les efforts de conservation de quelques espèces dans les aires à faible diversité spécifique ; ii) décourager le commercialisation de bois de chauffe récolté sur les aires à faible densité en bois de chauffe ; iii) décourager les autorisations d'exploitation des espèces ligneuses dans le but de maintenir ces espèces ; et iv) rechercher les sources d'énergie alternative à l'utilisation de bois de chauffe et de charbon.

Comme autres activités nous avons : le renforcement de l'utilisation et de l'adoption des nouvelles inventions de foyers économiques en milieu rural et urbain et l'augmentation de l'utilisation des mass media pour une prise de conscience de l'état actuel des forêts avec des termes simples afin que les communautés rurales puissent comprendre.

Au Ghana, l'administration forestière est gérée par le gouvernement national avec une politique forestière claire, utilisée depuis 1994. La mise en place de cette politique forestière a été l'œuvre des états régionaux et districts. La politique forestière et faunistique au Ghana en 1994 ne prend pas en compte de façon spécifique les changements climatiques, néanmoins, les problèmes relatifs aux changements climatiques sont mentionnés dans le préambule. Le niveau minimum pour être agent forestier au Ghana est le BAC ou son équivalent.

La politique forestière ghanéenne vise à se focaliser sur le développement de réserve forestière nationale et d'industrie de bois qui fournira de façon écologiquement durable, un bon nombre d'opportunités à la société tout en conservant l'héritage culturel et environnemental. Cependant, le Ghana ne dispose pas de politique sur les changements climatiques. Les deux principales organisations gouvernementales responsables des programmes et activités nationales sur les changements climatiques au Ghana sont l'Agence de Protection Environnementale (APE) et la Commission Forestière (CF). L'agence de protection environnementale joue un rôle important dans les problèmes relatifs aux changements climatiques au Ghana, et coordonne les activités relatives aux changements climatiques à différents niveaux. Le personnel de cette agence fait du bon travail en ce qui concerne les programmes internationaux tels que le REDD, CDM et le RIP.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Il n'existe pas de branche s'occupant des changements climatiques au niveau de la CF. Autres structures gouvernementales, directement impliquées dans les activités des changements climatiques sont:

- le Ministère de l'Environnement, des Sciences et technologies (MEST);
- le Ministère de l'Energie;
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MOFA);
- le Ministère en charge des terres et ressources naturelles (MLNR), et,
- l'Autorité de développement accéléré des savanes (SADA).

Les ONGs existantes sont le Tropenbos International, l'Association des jeunes ghanéens volontaires pour l'Environnement, et l'Association Ghanéenne pour la conservation de la Nature (GACON).

Les activités dans lesquelles les institutions travaillant sur les changements climatiques sont engagées incluent la coordination des programmes sur la réduction et l'adaptation aux effets des changements climatiques, les activités de prise de conscience et d'éducation des populations sur les initiatives du REDD+. Les financements des programmes sur les changements climatiques proviennent des organisations internationales et multilatérales (UN et Banque mondiale) et le gouvernement national (Ministre des finances et de la programmation économique).

La disponibilité ou non des politiques contrôlant l'extraction des produits forestiers au Ghana est présenté dans le tableau 4, qui révèle qu'il n'existe aucune politique en vigueur régissant l'extraction ou non des produits forestiers ligneux dans le pays.

Tableau 4. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Ghana

Activités d'extraction	Produits ligneux		Produits non ligneux	
	Oui	Non	Oui	Non
Extraction illégale	X		N/A	
Tracabilité du produit	X		N/A	
Certification de produit		X	N/A	
Contrôle du commerce transfrontalier illégale	X		N/A	

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

En Guinée**,** l'établissement de la seconde république en Avril 1984 a conduit à une prise de conscience et à la reconnaissance de l'importance d'une gestion responsable des ressources naturelles (NRM) des forêts, de la faune, de l'eau et des ressources édaphiques. La Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) est légalement responsable de la gestion des forêts, sur le plan nationale ou non en Guinée. En 1990, en suivant d'autres pays de l'Afrique Occidentale, la Guinée a développé une politique forestière reflétant la volonté du pays à s'intéresser aux futures terres forestières. Comme les autres pays de la sous-région, le DNEF a tenté de se transformer d'une "structure de répression" en une structure qui travaille en collaboration avec les populations locales. Les militaires formés à " l'ancienne école" sont actuellement rares, et beaucoup de nouveaux agents forestiers ont été formés sur les méthodes participatives. Le nouveau Code Forestier contient des dispositions dans la gestion décentralisée des forêts par les comités ruraux ; dans ces dispositions le représentant du service forestier soutient chaque membre du comité élu. En 1996, le ministère a fait un pas en avant en autorisant les forêts privées et la mise en place légale d'aires boisées dans les villages.

Les objectifs de la politique forestière guinéenne sont fondés sur six principes qui sont :

- l'assurance de la durabilité des ressources naturelles renouvelables ;
- la protection et la gestion des réserves forestières;
- l'utilisation des "meilleures pratiques" produisant des produits en un temps record et présentant des avantages sur une longue période ;
- le renforcement et la régulation de tous les aspects de l'abattage, de la transformation et la commercialisation des produits forestiers ;
- d'amener le gouvernement, les hommes d'affaires, les organisations, les associations et les communautés locales et s'impliquer plus dans la politique forestière; et,
- de s'assurer de l'application effective d'outils adéquats dans la mise en application des politiques.

En Côte d'Ivoire, les forêts sont sous la direction du gouvernement national et des communautés locales. Le pays disposait d'une politique forestière depuis 1965, laquelle est qualifiée de simple. La politique forestière a été récemment revue, et envoyée au parlement pour adoption. Les principaux points de cette politique sont : i) la classification des forêts et leur appartenance ; ii) la protection et la conservation des forêts (gestion des forêts) ; iii) le droit d'utilisation des forêts ; et, iv) la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières et les fraudes. Le gouvernement est chargé de la mise en application de la politique forestière en Côte d'Ivoire.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

La Côte d'Ivoire ne dispose pas actuellement de politique sur les changements climatiques. Cependant, il existe une section s'occupant des changements climatiques qui est sous la direction du *Ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement.* Le niveau le plus élevé d'un agent en charge de la section sur les changements climatiques est le Master en foresterie. Les structures s'impliquant dans les activités liées aux changements climatiques se trouvent dans le Tableau 5.

Tableau 5. Structures impliquées dans les activités liées aux changements climatiques en Côte d'Ivoire

Structures gouvernementales	Structures non gouvernementales
Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable Ministère des Eaux et Forêts Ministère de l'Agriculture Direction de la Météorologie Société de Développement des Forêts (SODEFOR) Agence National de l'Environnement (ANDE)	Jeune Volontaire pour l'Environnement SOS Forêts Croissance Verte UFEMCI

En Côte d'Ivoire, seules les informations sur le financement du REDD sont disponibles, et le financement provient des organisations nationales/multinationales, des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Les organisations internationales qui financent les activités liées aux changements climatiques sont l'AfDB, FAO, UNDP, FEM, le secrétariat d'ACP et l'UE. Les activités liées aux changements climatiques dans le pays sont encore aux niveaux de prise de conscience et de renforcement des capacités. Il a y un manque de moyens logistiques et matériels au niveau de la section s'occupant des changements climatiques au Ministère.

Au Libéria les forêts sont sous l'autorité du gouvernement national. Le pays dispose d'une bonne politique forestière depuis 1976. Toutefois, les gouvernements sont chargés de la mise en application de cette politique forestière. Les principaux axes de l'administration forestière au Libéria porte sur les 3Cs : Conservation, Commercialisation et Communauté. Ceci dans le but de promouvoir un équilibre entre la viabilité économique, l'acceptabilité sociale et l'intégrité écologique. Comme le cas au Ghana le diplôme requis pour être forestier est le BAC. Le tableau 6 présente la disponibilité ou non de politique forestière régissant l'extraction des produits forestiers au Libéria.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Le Libéria ne dispose pas encore de politique sur les changements climatiques. Néanmoins, il existe des structures gouvernementales responsables des activités relatifs aux changements climatiques comme :

- l'Agence de Protection Environnementale;
- l'Autorité de régulation du développement forestier;
- le Ministère en charge de la gestion des terres, mines et énergies;
- le Ministère de l'Agriculture;
- le Ministère des affaires présidentielles; and,
- le Ministère des affaires internes.

Aussi avons-nous quelques ONG qui sont actives dans le domaine des changements climatique telles que *Action against Climate Change, Society for the Conservation of Nature of Liberia, Sustainable Development Institute*, et *Save My Future Foundation*. Les activités de ces structures ou organisations comprennent : le renforcement des capacités des communautés à faire face à l'érosion côtière et la mise en place des systèmes d'alerte des changements climatiques.

Tableau 6. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Libéria

Activités d'extraction	Produits ligneux		Produits non ligneux	
	Oui	Non	Oui	Non
Extraction illégale	X		X	
Tracabilité du produit	X			X
Certification de produit		X		X
Contrôle du commerce trans frontalier illégale	X			X

Les sources de financement des activités relatives aux changements climatiques au Libéria sont les organisations internationales et multilatérales, le gouvernement national, les ONG et le secteur privé. La plupart de ces organisations sont : FEM, LCDF, FCPF, EPA, FDA, la Société de Préservation et de Conservation de la Faune et de la Flore (Fauna and Flora International), Conservation Internationale (Conservation International) et Arcelomitta. Sur le plan national, un budget adéquat n'est pas alloué aux travaux portant sur les

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

changements climatiques au Libéria. D'où, les moyens logistiques sont également inadéquats; la capacité de l'administration forestière publique nationale en charge des changements climatiques est aussi faible.

Le Mali dispose de réglementation forestière relative à la gestion des forêts, de la faune et des ressources de la pêche. La réglementation est légalement basée sur la Conférence sur la Conservation de la flore et la faune et leur état naturel en 1993 à London (Colonial) et le (Colonial) décret du 4 Juillet 1935 portant sur la création d'un système forestier dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest (FAO). La convention africaine sur la Conservation de la Nature et des ressources Naturelles adoptées par l'organisation de l'Unité Africaine (OAU), actuellement Union Africaine (UA) s'est largement inspirée de ces textes. La codification des textes de régulation et la législature post-indépendance liées à la foresterie, la faune et la pêche date de 1969, période après laquelle les textes ont été fondamentalement révisés en 1986 et 1995.

Au Mali, la politique forestière actuelle est vraiment adéquate et couvre tous les aspects liés au secteur forestier. La loi No 95-104 définie une réserve forestière nationale en relation avec ses composantes à savoir la réserve d'état forestier, les domaines forestiers des autorités locales et les réserves forestières privées distinguant deux types de domaines : "classé" et "protégé", en fonction du mode de gestion en question. La loi et la mise en application des règlementations (décrets et ordonnances) ont constitué des leviers stipulant les conditions de gestion des ressources forestières et elle a été complétée par la loi 95-003 régissant l'exploitation, le transport et le commerce du bois.

Le Ministère de l'Environnement et de la Décontamination constitue l'unité politique responsable de la gestion des ressources forestière, bien qu'elle partage cette activité avec d'autres départements tels que ceux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, des mines et de l'énergie, ce qui a conduit en la création d'un cadre institutionnel de gestion des problèmes environnementaux. La direction nationale de l'eau et des forêts est l'unité de coordination des politiques forestières nationales. Le Mali ne dispose pas de bureau s'occupant des changements climatiques. Cependant les travaux liés aux changements climatiques sont réalisés par les départements pré mentionnés.

Le Mali a également signé et ratifié différentes dispositions légales et internationales y compris la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention des Nations Unies sur la désertification et le Cadre d'accord des nations unies sur les changements climatiques pour faire face aux défis environnementaux présentés par les MDGs. Toutefois, de toutes les lois mentionnées ci-dessus, la loi 95-004 et la mise en application de ses règlementations constitue le moyen légal assurant la protection et la gestion des ressources forestières.

La politique forestière du Nigéria est entrée en vigueur en 2006. Le gouvernement fédéral est en charge de la politique forestière. Cependant, la mise en application de la politique

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

forestière se fait par le gouvernement des Etats, qui par des statuts existants disposent de leurs propres forêts. Il existe quelques propriétaires de forêts privées, qui s'engagent dans la mise en place de plantations d'espèces forestières indigènes et exotiques. Le principal point de la politique forestière au Nigeria est la gestion durable des ressources forestières et la maintenance d'une stabilité environnementale.

Le Nigéria dispose d'une politique sur les changements climatiques, et les problèmes liés aux changements climatiques sont pris en compte par une section de la politique qui a rapport à la coopération nationale et internationale. Il y a de la même manière, une section s'occupant des changements climatiques au Ministère de l'Environnement, et le plus grand diplôme pour un officier en charge de cette section est le doctorat en climatologie ou autres disciplines équivalentes. Comme autres structures s'impliquant directement dans les activités des changements climatiques, nous avons les Membres du comité interministériel sur les changements climatiques qui comprennent :

- le Ministère Fédéral de l'Agriculture ;
- le Ministère Fédéral des Ressources en eau;
- le Ministère Fédéral des Sciences et technologies;
- le Ministère Fédéral de la Santé;
- le Ministère Fédéral des Industries ;
- le Ministère Fédéral des ressources pétrolières;
- le Ministère Fédéral de la Delta du Niger;
- le Ministère Fédéral des affaires étrangères;
- le Ministère Fédéral des Finances;
- l'Agence Métrologique Nigériane (NIMET);
- la Commission Energétique Nigériane;
- la Société Nationale de Pétrole, et,
- la Commission Nationale de la population.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 7. Rôles des individus dans le seteur des changements climatiques au Nigéria

Désignation	Rôle
Directeur	Chef Département
Directeur Adjoint	Chef (V&A) Division/Unité Multilatérale
Assistant du Directeur	Chef (AE&O) Division
Assistant du Directeur	Chef (Mitigation/GHG Inventaire) Division
Assistant du Directeur	Chef (Energie Renouvelable) Division

La structure organisationnelle de la section portant sur les changements climatiques inclue le bureau du Directeur et quatre divisions: vulnérabilité et adaptation, énergie renouvelable, la réduction et l'inventaire des gaz à effet de serre, et la prise de conscience, l'éducation et les aides sociales. Le tableau 7 montre le rôle des individus dans la section des changements climatiques.

Tableau 8. Existence ou non de politiques régissant l'extraction des produits forestiers au Nigéria

Activités d'extraction	Produits ligneux		Produits non ligneux	
	Oui	Non	Oui	Non
Extraction illégale	X		X	
Tracabilité du produit		X		X
Certification de produit		X		X
Contrôle du commerce trans frontalier illégale	X		X	

Le financement des activités relatives aux changements climatiques provient des structures internationales et du gouvernement local. Le premier comprend : UNDP, CIDA, la banque mondiale, et le gouvernement du Japon à travers la JICA. Le Nigeria a préparé son premier document de communication nationale et le second est à venir. Le projet s'est accentué sur les activités visant la réduction des effets des changements climatiques y compris l'inventaire des gaz à effet de serre, et est actuellement entrain de travailler sur sa NAMA. Le tableau 8 présente la disponibilité ou non de politique forestière régissant l'extraction des produits forestiers au Nigéria.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

CHAPITRE 4 Commerce des produits forestiers, potentiels et impacts dans les pays de l'Afrique de l'Ouest

BENIN

Le Bénin a développé de grandes plantations de teck, avec l'assistance de la GTZ, et a maintenu de grandes forêts protégées au titre des plans de gestion (Popoola, 2011). Il n'a jamais été un pays important pour le commerce du bois, mais il était auto-suffisant et capable de répondre aux demandes locales en bois sciés, en poteaux, et en bois de chauffe. Cependant, un important flux de produits forestiers ligneux illégaux provenant des gangs de tronçonneuse opérant principalement dans les forêts protégées est un phénomène fréquent. La même chose a été signalée dans les plantations de teck au Bénin. En outre, certaines espèces indigènes de bois comme l'iroko, le lingue et le samba ont été observées circulant illégalement au Bénin en provenance du Ghana via le Togo et le Nigeria, et vers les pays du Sahel. Le teck est exporté vers l'Inde sans aucune transformation en bûches, et les bûches de faux teck ajustés et embarqués pour la Chine. Le tableau 9 montre les espèces ligneuses et non ligneuses importantes commercialisées au Bénin.

Les pénuries des produits forestiers ligneux ont surgis ces dernières décennies, et le Ghana comme le Nigeria sont devenus de principaux fournisseurs. Au cours de ces dernières années, la demande en bois de teck et de faux teck, favorisée par les exportateurs Indiens et chinois a sérieusement influé sur le taux de récolte et le commerce de ces espèces. Le manque en produit forestiers ligneux est entrain de limiter les industries de transformation qui pour survivre utilisent des bois d'origines inconnues. Aussi notons –nous un conflit entre ceux qui ont le monopole du commerce des produits forestiers au Bénin. Les causes de ces conflits incluent le désaccord au sein des communautés locales et les exploitants forestiers, qui sont soutenus par des factions qui existent entre les mêmes communautés et les conflits causés par les politiciens qui s'ingèrent dans les activités d'exploitation forestière en vue de faciliter leur élection. Les communautés aussi accusent l'administration forestière de procédure illégale d'abattage. Il existe un problème d'harmonisation des procédures d'exploitation forestière au Bénin avec les autres pays de la sous-région.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 9. Espèces ligneuses et non-ligneuses importantes commercialisées au Bénin

No	Produits forestiers ligneux			Produits forestiers non-ligneux		
	Commerce international	Commerce national	Commerce local	Commerce international	Commerce national	Commerce local
1	*Afzelia Africana*	*A. africana*	*A. africana*	*Adansonia digitata*	*A. digitata*	*A. digitata*
2	*Khaya senegalenis*	*K. senegalensis*	*K. senegalensis*	*Tamarindus indica*	*T. indica*	*T. indica*
3	*Ceiba pentanda*	*Anogeissus leiocarpa*	*A. leiocarpa*	*Vitex doniana*	*V. doniana*	*V. doniana*
4	*Milicia excelsa*	*Pterocapus erinaceus*	*P. erinaceus*	*Vitellaria Paradoxa*	*V. paradoxa*	*V. paradoxa*
5		*Daniellia oliveri*	*D. oliveri*	*Parkia Biglobosa*	*P. biglobosa*	*P. biglobosa*
6		*Ceiba pentandra*	*C. pentandra*	*Irvingia gabonensis*	*Borassus aethiopium*	*I. gabonensis*
7		*Milicia excelsa*	*M. excelsa*			*Sclerocarya birrea*
8		*Diopyros mespiliformis*	*Prosopis Africana*			*Diopyros mespiliformis*
9		*Prosopis africana*	*Triplochiton scleroxylon*			*Chrysophilum albidum*
10						*Borassus aethiopium*

BURKINA FASO

Au Burkina Faso, l'exploitation forestière en vue de fournir aux villes les produits dérivés du bois (particulièrement le bois de chauffe) pourrait être décrite comme étant anarchique. Ni le nombre d'exploitants, ni les zones d'exploitation, ni la quantité collectée ne sont connues ou réglementés d'une manière satisfaisante. Cette exploitation incontrôlée est souvent basée sur une logique économique, dont le seul objectif est de maximiser le profit à court terme. Ceci entraine une dégradation des forêts à proximité des villes et les plus faciles d'accès. Cette dégradation va croissante, particulièrement depuis que les populations riveraines sont peu motivées pour protéger les ressources de leur terre, étant donné que, selon la réglementation, elles ne sont pas les propriétaires légaux.

Cette situation résulte d'une réglementation obsolète et du système fiscal, qui n'est pas basée sur les caractéristiques des ressources. N'importe qui ayant un permis d'exploitation de bois ou autre autorisation légalement obtenue peut aller partout et collecter les produits forestiers ligneux ou non. Le montant de la taxe payée, qui est une somme forfaitaire ne reflète pas du tout la valeur économique des arbres. Presque toute la quantité de bois de

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

chauffe utilisée dans les villes est incontrôlée, essentiellement en raison du manque de ressources humaine et matérielle dans l'administration forestière. L'efficacité du contrôle forestier, i.e la relation entre la quantité soumise au contrôle forestier à l'entrée des villes et la quantité totale en contrebande dans celle-ci, est très faible.

Il n'y a pas de règlementation spécifique sur le commerce des NWFP au Burkina Faso (à l'exportation) ou sur l'importation des produits provenant des pays de l'Afrique de l'ouest ou d'ailleurs. Par conséquent, la forte pression sur les produits forestiers engendre des conséquences pour les NWFP. Les producteurs-collecteurs sont obligés de parcourir des distances importantes à la recherche de quelques NWFP. Les principales causes de l'épuisement des NWFP ne sont pas seulement naturelles ; mais par-dessus tout, artificielles, particulièrement l'exploitation anarchique autorisée par les manquements législatifs. L'accent mis sur le gain commercial et la pauvreté qui prévaut dans les zones rurales exacerbent la situation. La concurrence dans l'accès aux ressources forestières, y compris l'accès aux NWFP, devient de plus en plus rude suite à la croissance démographique et celle du bétail au Burkina Faso.

CAP VERT

La contribution de la forêt à l'économie Cape Verdienne est négligeable. Les forêts jouent un rôle important dans la consommation de l'énergie au niveau des ménages, dans la gestion des sols et de l'eau et dans la mise en place des forages pour les animaux. La méthodologie de calcul du PIB, ne considère pas les forêts, ou le commerce des produits forestiers comme une même composante. Cependant l'évaluation de la contribution de la forêt au PIB est combinée à d'autres secteurs, tels que la pêche, l'agriculture, et ce chiffre global représente 9,4% de la part du PIB. Le Cap Vert importe une grande quantité de bois des pays voisins (Lopes and Santos, 2010).

GAMBIE

La croissance rapide de la population a conduit à la demande grandissante en produits forestiers en Gambie, spécialement les bois de chauffe, des poteaux de construction, le bois et les poteaux de clôture. En outre, les forêts naturelles pourvoient à la population tant bien que rurale qu'urbaine une variété de produits non ligneux tels que le miel, les fruits et les noix, l'huile de palme et le vin, la viande, les fibres, des feuilles de l'herbe et les plantes médicinales. Les bois combustibles, aussi bien le bois de chauffe que le charbon de bois, demeurent moins chères et aucune autre source d'énergie n'est aussi économique dans de pareilles conditions. Il est estimé à pourvoir plus de 80% la fourniture du pays en énergie et plus de 95% de l'énergie domestique. La consommation de bois de feu du pays était

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

estimée à 0,45 m^3 par habitant, soit une consommation annelle de bois de feu d'environ 615 000 m^3 laquelle est supérieure à l'accroissement de la forêt du pays estimé annuellement à près de 523 000 m^3 (Thoma and Camara, 2005). La fourniture en bois de chauffe durable devient de plus difficile quand l'on considère le fait qu'une quantité importante est aussi embrasée annuellement par les feux de brousse et utilisée à des fins domestiques et commerciales telles que la clôture, la construction, le fumage du poissons, la menuiserie et la fabrication du chaux et du sel.

D'une façon naturelle, la forêt Gambienne ne fournit pas assez de produit forestiers ligneux valorisables puisque seulement peu d'espèces de bois sont sciables (les plus importants sont *Khaya senegalensis* et *Pterocarpus erinaceus*), et les bûches sont souvent recourbées, tordues ou gâchées, résultant d'un taux faible de conversion. La plupart des scieries, des machines de re-sciage sont retrouvées à Serekunda et Brikama, seules quelques-unes existent en province. Elles transforment les bûches rondes de petite taille et les madriers tordus, i.e. les planches tordues de grosses billes coupées sur des sites d'abattage. Dans les zones ne disposant d'aucune scierie, les scieurs de fond transforment les bûches en madriers tordus, lesquels sont en plus transformés dans les villages en utilisant les scies mécaniques. Le Projet de la Division Forestière de la zone de la Rivière Centrale a introduit deux scieries mobiles qui fonctionnent dans les forêts communautaires ou d'Etat dans la zone de la Rivière centrale et dans la zone de la Haute Rivière. Les produits forestiers ligneux obtenus sont facilement consommés par les marchés locaux.

Le boom de la construction dans les plus grandes régions de Banjul et le long de la côte raffole d'une grande quantité de produits forestiers ligneux pour la construction. La majeur partie est importée par voie maritime en provenance de la Côte d'Ivoire, du Liberia, du Benin, de l'Europe (le madrier) mais aussi des pays voisins tels que le Sénégal, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry (madriers tordus, produits forestiers ligneux, du Rhum extrait des fentes du palmier). L'exportation des produits de la Gambie est principalement limitée aux bois utilisés dans la sculpture et la fabrication de tam-tams dont les produits sont vendus au niveau des sites touristiques.

GHANA

La foresterie et les industries du bois sont d'une importance capitale dans l'économie Ghanéenne. Au cours des dernières années, les produits dérivés du bois ont été de façon efficace la troisième marchandise à grande valeur exportée après le cacao et l'or. De 2001 à 2005, les exportations officielles représentaient entre 7 et 10% des revenues à l'exportation. La moyenne de la valeur annuelle était d'environ 180 millions de dollars US de 2005 à 2007. Au cours de cette période, les exportations vers l'U.E ont connu une baisse des valeurs et en volume, mais ceci a été compensé par les ventes en destination d'autres

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

régions (Popoola, 2011). Les industries de transformation des produits forestiers approvisionnent les marchés domestiques, régionaux et internationaux. Les principaux produits d'exportation sont le bois scié, le bois vernis et du contreplaqué. La demande locale concerne principalement du bois d'œuvre brute scié à bon marché qui se vend à deux tiers de la moyenne des prix des produits forestiers ligneux exportés. La consommation annuelle des produits forestiers ligneux transformés au Ghana avoisine 300 000 m^3 de bois scié, provenant du secteur informel et à plus de 100 000m^3 largement constitué de contreplaqué provenant du secteur formel. Les espèces importantes de produits forestiers ligneux ou non commercialisées au Ghana sont présentées dans le tableau 10. Les quantités (en termes de volume) de bois exportés au Ghana entre 2003 et 2012 sont présentées dans le tableau 11 tandis que le tableau 12 présente les pays exportateurs des produits forestiers ligneux et non ligneux.

Tableau 10. Espèces importantes de produits forestiers ligneux et non ligneux commercialisées au Ghana

No	produits forestiers ligneux			No produits forestiers ligneux non ligneux		
	Commerce international	Commerce national	Commerce local	Commerce international	Commerce national	Commerce local
1	*Milicia excelsa*			Bamboo	Bamboo	Bamboo
2	*Tectona grandis*	*T. grandis*	*T. grandis*	Rattan	Rattan	Rattan
3	*Khaya ivorensis*	*K. ivorensis*		Honey	Honey	Honey
4	*Terminalia ivorensis*	*T. ivorensis*			Mushroom	Mushroom
5	*Terminalia superba*	*T. superba*			Gum	Gum
6	*Nauclea diderrichii*					Dyes
7	*Albizia zygia*				Snails	Snails
8	*Pycnanthus angolensis*	*P. angolensis*	*P. angolensis*		Fruits	Fruits
9	*Celtis zenkeri*	*C. zenkeri*	*C. zenkeri*	Spices	Spices	Spices
10	*Ceiba pentandra*	*C. pentandra*	*C. pentandra*		Medicinal plants	Medicinal plants

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 11. Estimation des produits forestiers ligneux exportés entre 2003 et 2012

Année	Exporté (1000 m^3)	Année	Exporté (1000 m^3)
2012*	180*	2007	529
2011	320	2006	452
2010	403	2005	466
2009	426	2004	455
2008	546	2003	444

* Pour 2012, Seuls les données Janvier-Septembre sont disponibles lors de la compilation de ce rapport

La production provenant des concessions va en plus grande partie aux industries orientées vers l'exportation. Bien qu'il existe une obligation de vendre 20% des produits sur les marchés locaux, ceci n'est pas observé ou n'est pas adéquat pour répondre aux demandes locales. La pénurie locale de bois a été surmontée par l'avènement de l'exploitation forestière par les bandes utilisant la tronçonneuse. Cette forme d'exploitation forestière est incontrôlée, inutile et illégale, mais fournit l'essentiel des besoins locaux et des exportations régionales provenant du Ghana, et est également soupçonné de fournir du bois aux grands transformateurs exportateurs. Les produits ligneux sont fournis par le Ghana aux pays voisins, principalement des bois sciés à la région Sahélienne, et le contre-plaqué au Nigeria. La majorité du commerce vers Sahel est basée sur l'exploitation forestière à la tronçonneuse et l'exportation illicite est rapportée par le FC d'être menées avec peu de formalités et un contrôle limité.

Le contrôle de l'abattage des arbres est légal, mais n'est pas mis en œuvre de manière systématique. Le bois en transit est inspecté aux points de contrôle du TIDD, mais la corruption est observée à ces points de contrôle. Il n'y a pas de contrôle effectif du bois illégalement récolté par les gangs utilisant la tronçonneuse. L'exportation vers l'Europe est en baisse. La pénurie de bois a entraîné la fermeture des usines et la consolidation de l'industrie, avec l'approvisionnement externe en bois suscitant un grand un intérêt croissant. Les marchés régionaux, en particulier le Nigéria, constituent de plus en plus des débouchés. Le Sahel demeure un marché important, principalement pour le bois illégalement récolté en provenance du Ghana.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 12. Pays d'exportation de produits forestiers ligneux et non-ligneux du Ghana.

Produits forestiers	Pays d'Afrique de l'Ouest	Autres pays d'Afrique	Pays en dehors de l'Afrique
Ligneux	Nigéria, Niger, Togo, Gambie, Sénégal, Mali, Benin, Libéria, Burkina Faso	Afrique du Sud, Egypte, Mauritanie	USA, UK, Italie, Espagne, Allemagne, Belgique, Hollande, Ireland, United Arab Emirates, Israel, Arabie Saoudite, Australie, Thailande, France, Inde, Malaysie, Chine, Singapour, New Zealand
Non-ligneux	Nigéria, Niger, Togo, Gambie, Sénégal, Mali, Benin, Libéria, Burkina Faso		USA, UK, Italie, Espagne, Allemagne, Belgique, Hollande

La plupart des défis auxquels est confronté le commerce transfrontalier des produits forestiers du Ghana sont d'ordre institutionnel, et comprennent: i) la faible coordination entre les institutions impliquées dans le commerce des produits forestiers; ii) la corruption au niveau des fonctionnaires des institutions et des partenaires commerciaux; et, iii) la non-délivrance de permis et de laisser-passer des produits forestiers.

Il existe également des conflits commerciaux entre les acteurs du secteur forestier au Ghana. Parmi les conflits majeurs observés il y a ceux entre les communautés installées aux abords des domaines forestiers et l'agence gouvernementale (Commission des forêts). Cela est dû au fait que les populations locales ont tendance à penser que la forêt leur appartient et qu'ils peuvent avoir plein accès à ses ressources. D'autres problèmes incluent l'exploitation illégale du bois et la collecte de produits forestiers non ligneux, le manque de compréhension de la politique forestière nationale et les règles traditionnelles, et le manque d'application des lois relatives à la protection et la conservation du patrimoine forestier.

Toutefois, le Ghana a mis en place un processus de dialogue entre les acteurs du secteur forestier dans le but de résoudre les conflits entre les communautés locales et les organismes gouvernementaux ; le Ghana a également mis en place des gardes forestiers et des groupes de travail pour surveiller l'extraction de produits forestiers, et réexaminé la juridiction dans laquelle ces produits sont extraits. Le Ghana représente un bon exemple en ce qui concerne la façon dont de mauvaises décisions au niveau des politiques forestières ont tendance à aggraver l'approvisionnement des produits forestiers. Une réforme partielle de la tarification a intensifié la consolidation des industries menacées par la rareté des ressources. Une situation non rationnelle selon laquelle la valeur de la ressource pourrait être réduite par la production au niveau local pour le marché d'exportation au lieu d'accroitre, a émergé.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

GUINEE

Les ressources en bois n'ont pas encore été exploitées de manière intensive en Guinée, et le développement des industries de bois est récent. Il n'y a pas d'exploitants forestiers sur le long terme. Nombreuses sont les sociétés minières, qui, avant l'exploitation des ressources minérales, exploitent les forêts de façon opportuniste et exportent les bûches sans aucune transformation. Elles ne sont pas autorisées dans la production de bois, mais sont autorisées à fouiller en dessous du niveau du sol. En Guinée, la Banque Mondiale a soutenu le PROGERFOR (Projet de Gestion des Ressources Forestières) dans la gestion des forêts de Diéké et Ziama en Guinée Forestière, pour une gestion durable au profit des populations locales, mais le PROGERFOR n'a pas de branches d'occupant des industries ou de l'exportation.

Bien que les permis d'utilisation de la tronçonneuse soient délivrés par les préfectures, l'administration forestière n'exerce aucun contrôle sur l'abattage des arbres par les villageois, avec ou sans permis d'utilisation de tronçonneuse, et l'abattage se fait soit dans les anciennes concessions d'exploitation forestière ou à la périphérie des forêts protégées. L'usine Forêt Forte de transformation du bois récolte des bûches des aires forestières communautaires et transforme et exporte du bois scié, bois d'œuvre, placages et contreplaqués vers les pays du Sahel, soit par voie terrestre ou par voie maritime. Le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et la Mauritanie sont des marchés de bois scié et contreplaqué en plein essor. Le bois transformé est également exporté vers les pays d'Afrique du Nord au Maroc, en Tunisie et en Libye, en Espagne, au Portugal et en France. Il y a une exportation illégale et grandissante de faux-teck et d'autres espèces vers la Chine.

Le bois est principalement exporté illégalement, soit par voie maritime ou par voie terrestre et ce commerce informel peut représenter 80 à 90% du commerce total. Il existe un flux considérable de bois sciés et de contreplaqués produits à partir d'espèces indigènes telles que le lingue, l'acajou et le samba vers le Sénégal, vers la Mauritanie et vers le Mali. L'industrie du meuble informel basé à Conakry et de nombreux commerçants de bois non officiels sont des fournisseurs des marchés locaux de même que des pays voisins. Le bois de chauffe et le charbon de bois sont également exportés de la Guinée Conakry vers d'autres pays de la région. Les autorisations d'utilisation de tronçonneuse sont émises, mais aucun contrôle n'est fait lors de la récolte faite par les villageois. Les exportations de bois ont été interdites au début de 2008 (plus liée à des événements politiques que de l'analyse technique ou économique).

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

COTE D'IVOIRE

Une grande industrie de transformation du bois s'est développée en Côte d'Ivoire en raison de vastes ressources forestières, d'une bonne infrastructure routière et d'un bon approvisionnement en énergie. L'industrie se compose principalement des scieries et produit des bois de forme circulaire et coupés en petits morceaux. La plupart des entreprises ont soit des propriétés d'exploitation forestière ou gèrent les forêts protégées. Le bois de chauffe provient de l'exploitation forestière avec la tronçonneuse dans les plantations de teck, des forêts protégées et des réserves forestières (Parc National de Taï). Le marché local est approvisionné de planches brutes sciées, avec des bois blancs utilisés dans la construction et les séquoias utilisés dans l'industrie du meuble. Les ressortissants indiens et chinois sont de plus en plus actifs dans le commerce des matières premières, en particulier celui de teck vers l'Inde et le faux-teck vers la Chine. La période de crises politiques dans le pays a connu une extraction massive des ressources naturelles, dont le bois et les produits forestiers non ligneux qui ont été dangereusement exploitées. La liste des espèces ligneuses et non ligneuses communément commercialisées en Côte-d'Ivoire est présentée dans le tableau 13.

La première phase d'urgence (PSF1) du Plan directeur des forêts (1988-2015) s'est terminée en 1996, mais la seconde phase n'a pas pu être financée parce que les bailleurs ont suivi la Banque mondiale en se retirant du secteur. Le principal inconvénient des dernières stratégies de financement est qu'elles ont encouragé les principaux acteurs tels que la SODEFOR (Société de forêt Domaniale) à mettre en place de grandes institutions de consommation de recettes, qui se sont avérés difficiles à gérer et à maintenir, en particulier dans un environnement gouvernemental post-crise non favorable. Afin de générer des fonds pour maintenir les structures et éviter une crise sociale (ex. chômage), il a été observé une tendance à se tourner vers toutes les ressources disponibles - et celles-ci ont tendance à être des ressources forestières.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 13. Liste des dix espèces ligneuses et non-ligneuses répandues et commercialisés en Côte-d'Ivoire.

Espèces ligneuses	Produit/usages	Espèces non-ligneux	Produit/usages
Ceiba pentandra	Déroulage	Thaumatococcus danielli	Fruits et fuilles (emballage, consommation)
Triplochiton scleroxylon	Sciagedéroulage	Bambou	Tiges
Antiaris toxicaria	Sciage, déroulage	Rotins	Tiges
Terminalia superba	Sciage	Garcinia cola	Fruits et tiges (cure dents)
Piptadeniastrum africanum	Sciage	Miel	Consommation
Terminalia ivorensis	Sciage	Lianes	Santé, construction, emballage
Milicia sp.	Sciage tranchage	Plantes medicinales	Soins Santé
Khaya sp.	Sciage tranchage	Fruits sauvages	Consommation
Pycnanthus angolensis	Déroulage	Thé des savanes	Consommation
Lophira alata	Sciage	Champignons et animaux sauvages	Consommation

Les flux de bois en provenance du Ghana, de la Guinée Conakry et du Libéria vers la Côte-d'Ivoire, et de la Côte-d'Ivoire vers les pays du Sahel, soit sous forme de bûches ou de bois sciées provenant des espèces indigènes, sont pour la plupart informels ou illégaux. Le teck stocké dans des conteneurs de Bouaké et d'Abengourou a transité par le Burkina Faso lors de la division du nord et du sud lorsque l'exportation via Tema au Ghana ou Lomé au Togo a débuté. Présentement, il apparait que de plus en plus un grand nombre de bois de teck

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

provenant de la Côte d'Ivoire est transformé au Ghana. Il existe de nombreux points de contrôle des douaniers, des agents forestiers, de la police et de l'armée, mais les pots de vin versés à ces points de contrôle favorisent le passage du bois sans inspection. Les espèces commercialisées localement et internationalement sont présentées dans le tableau 14 ; le tableau 15 montre l'estimation de bois commercialisé dans les 10 dernières années.

Tableau 14. Espèces de produits ligneux et non-ligneux commercialisées en Côte-d'Ivoire et hors de la Côte-d'Ivoire

No	Produits ligneux			Produits non-ligneux		
	Commerce international	Commerce national	Commerce local	Commerce international	Commerce national	Commerce local
1	Iroko	Samba	Samba		Plantes medicinales	
2	Acajou	Fraké	Fraké		Champignons et animaux sauvages	
3	Fromager	Framiré	Framiré		Rotins	
4	Azobé	Iroko	Iroko		*T. danielli*	
5	Ilomba	Acajou	Acajou		*G. cola*	
6	Ako	Dabema	Dabema		Miel	
7	Samba	Fromager	Fromager		Bambou	
8	Dabema	Ako	Ako		Fruits sauvages	
9	Fraké	Ilomba	Ilomba		Thé des savanes	
10	Framiré	Azobé	Azobé		Lianes	

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Tableau 15. Estimation de bois commercialisé dans les 10 dernières années (1000 m^3)

Année	Estimation	Expoté	Année	Estimation	Exporté
2012	1 258	335	2007	1 440	684
2011	733	311	2006	1 262	658
2010	952	463	2005	1 345	638
2009	837	397	2004	1 346	638
2008	1 137	664	2003	1 326	659

Tableau 16. Pays d'exportation de produits ligneux provenant de la Cote d'Ivoire

Les pays d'Afrique de l'Ouest	Autres pays Afrique	Pays en dehors d'Afrique
Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Libéria, Guinée, Niger, Benin	Afrique du Sud, Egypte, Cap Vert, Mauritius, Libye, Tunisie, Maroc	**Europe:** France, Allemagne, Italie, Belgique, Netherlands, Romanie, Portugal, Lithuanie, Ireland, Danemark **The Americas:** Argentine, Canada, USA, Mexique, Uruguay **Asia and the Middle East:** Arabie saoudite, Israel, Jordan, Chine, Inde, UAE, Syrie, Turquie **Oceanie:** Australie

Les regroupements d'usines et le développement croissant de la transformation secondaire apparaissent dans le pays. Les exportations vers l'Europe sont en baisse, mais il y a augmentation des exportations vers d'autres pays africains, la Chine et l'Inde. Les principaux pays d'exportation des produits ligneux de la Côte-d'Ivoire sont présentés dans le tableau 16 ci-dessus.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

LIBERIA

Jusqu'à l'interdiction d'exportation du bois en 2003, les exportations vers l'Europe occupaient la seconde place après la Côte d'Ivoire en termes de volume. La transformation du bois apportant de la valeur ajoutée est très limitée. En 2000 et 2001, le commerce d'exportation vers l'Europe a été évalué à un peu plus de 64 millions € (Popoola, 2011). Le marché intérieur consomme de grandes quantités de bois brut scié de basse qualité, provenant des opérations d'exploitation forestière à la tronçonneuse. D'importants volumes de bois et de charbon de bois sont transportés des pays de l'hinterland vers Monrovia. À l'échelle régionale, le bois illégal est fourni aux entreprises situées en Côte-d'Ivoire et en Guinée Conakry. De plus en plus, la demande locale est susceptible de continuer à être couverte par l'abattage à la tronçonneuse incontrôlée.

Le Libéria est actuellement dans le processus de reconstitution de son industrie forestière dans le cadre de sa stratégie des 3Cs (conservation, commercialisation, et communauté). Il reste à voir si cette classification permettra une résolution des conflits d'intérêts dans les zones forestières suivant une méthode qui réconcilie, plutôt que de diviser. Le déséquilibre entre les trois composantes (en termes de poids, 70% aux fins commerciales, 29% pour la conservation, et de 1% pour la communauté) suscite des préoccupations. La question de satisfaire la demande locale avec l'exportation fait certainement partie des politiques malgré les défis à relever, compte tenu des exigences de la reconstruction d'après-guerre et l'économie en baisse. Les derniers chiffres disponibles (à partir de 2000) indiquent que la demande intérieure importante, qui peut être difficile à satisfaire avec une stratégie orientée vers l'exportation excessive. Les espèces ligneuses et non ligneuses les plus importantes et les plus répandues commercialisées au Libéria sont présentées dans le tableau 17.

La principale activité forestière au Libéria a toujours été l'exploitation du bois avec un développement faible des industries de transformation du bois. Les exportations étaient négligeables au milieu des années 1990, mais ont commencé à connaître une forte expansion vers la fin de la décennie. En 2000, sur un total du PIB estimé à 450 millions de dollars US, le secteur forestier a contribué pour environ 100 millions de dollars (Greenpeace, 2002). Les recettes d'exportation de bois pour l'année 2002 étaient d'au moins 146 millions de dollars US et auraient atteint probablement 180 à 200 million de dollars US (Conseil de sécurité des Nations Unies, 2003). En 2003, en réponse aux guerres civiles prolongées entre 1989 et 1996, et de 1999 à 2003, l'ONU a interdit l'exportation de bois à cause de l'absence d'autorité forestière efficace et également dans le but de réduire le financement du trafic illicite d'armes lié à la persistance de l'instabilité au Libéria, en Côte-d'Ivoire et en Sierra Leone. L'interdiction a été abrogée en 2006, lorsque le Libéria a été jugé d'avoir respecté les conditions de l'ONU requises pour la réforme du secteur forestier. Pourtant, aucun contrôle n'a été fait sur les produits forestiers (produits forestiers ligneux ou

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

non ligneux) récoltés, et le flux de bois se fait de façon quasi-juridique par le paiement de frais pour la délivrance d'un récépissé officiel.

Tableau 17. Espèces ligneuses et non-ligneuses les plus importantes et les plus répandues au Libéria

No	Espèces ligneuses	Espèces non ligneuses
1	*Heritiera utilis*	*Adansonia digitata*
2	*Tetraberlina tubmaniana*	*Parkia bicolor*
3	*Mitragyna stipulosa*	*Eucalyptus citriodora*
4	*Lovoa trichiodes*	*Artocarpus altilis*
5	*Khaya anthotheca*	*Cola nitida*
6	*Entandrophragm acylindricum*	*Xylopia aethiopica*
7	*Triplochiton scleroxylon*	*Chrysophyllum albidum*
8	*Entandrophragma angolense*	*Garcinia kola*
9	*Lophira alata*	*Pentaclethra macrophylla*
10	*Terminalia ivorensis*	*Irvingia gabonensis*

MALI

Au Mali, le travail du bois est plus qu'une activité artisanale. L'exploitation a lieu dans les forêts au sud du pays. Les produits sont entre autre les madriers et les planches, utilisés principalement dans la construction. Les opérateurs sont très faiblement équipés et le bois est transformé en utilisant des scies et des tronçonneuses. Les travaux qui ont consisté en la production de bois issus des plantations datent l'époque coloniale. Lorsque l'indépendance a été acquise, ces travaux se sont poursuivis mais n'ont pas produit les résultats escomptés et la plupart des quelques parcelles sur lesquelles les plantations ont réussis ont été exploitées (Kanouté, 2010).

Actuellement, la plupart des arbres abattus proviennent des forêts naturelles et le bois est transformé en planches, madriers et chevrons par vente de coupe (tronçonneuse) ou ceux qui ont des permis d'abattage (autorisation accordée par l'administration forestière). Les produits du bois scié localement disponibles sur le marché sont produits par les bûcherons,

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

qui sont formés à l'utilisation de scies et des tronçonneuses dans l'abattage et sciage de bois et qui, soit possèdent leur propre matériel ou travaillent pour des exploitants spécifiques. Les deux ou trois scieries, qui servent à approvisionner le marché local en bois, ne sont plus en service en raison du manque de matériel approprié et le coût très élevé de l'achat de bois. L'exploitation du bois (de même que le bois de chauffe et le charbon de bois) par les exploitants et leurs commissionnaires est soumise au paiement d'une redevance. Cela se fait normalement sur les marchés ruraux de bois, qui sont des points de vente gérés par des organisations de producteurs autorisées.

Comme la production de bois provenant de ses forêts ne couvre pas les besoins nationaux, le Mali importe une grande partie de ces besoins en bois des pays côtiers voisins avec relativement plus de ressources forestières. Les produits importés sont les chevrons, les planches et les contreplaqués utilisés dans la construction et les travaux publics, l'ébénisterie et la décoration d'intérieur, bien que les statistiques douanières ne distinguent pas ces produits. La valeur du bois importé et le droit d'importation et autres taxes sur dix années 2000-2009 sont présentées dans le tableau 18.

Tableau 18. Importation de bois au Mali entre 2000 et 2009 (Kanouté, 2010)

Année	Importation des espèces ligneuses (tonnes)	Valeur (USD 1 000)	Droit et taxes d'importation (USD 1 000)
2000	20 984	5 452	898
2001	23 314	5 846	1 012
2002	16 303	4 774	808
2003	16 572	4 902	962
2004	17 339	5 424	918
2005	16 528	3 870	818
2006	17 642	4 268	1 020
2007	20 870	5 066	1 150
2008	21 677	5 638	1 626
2009	25 026	6 760	1 462

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Bien que le Mali ait dû recourir à l'importation de produits pour satisfaire ses besoins de consommation de bois, contreplaqué et de planche, la production nationale intensive de bois de chauffe, charbon de bois et bois de construction couvre largement les besoins du pays en ces produits, à l'exception de la partie nord de la pays. La production en bois au Mali est consommée dans le pays, et cela augmente la pression sur l'écosystème déjà fragile.

NIGERIA

Les exportations de bûches en provenance du Nigeria étaient élevées dans les années 1960, avec un pic entre 773 000 m^3 et 781 200 m^3 en 1964, avec une valeur d'environ 18 millions de dollars US. En 1970, le secteur forestier a généré environ 2,5% du Produit Intérieur Brut au Nigeria (PIB), avec les exportations de bois et de produits forestiers représentant environ 1% du total des recettes en devises, mais en 1976 cela avait chuté à 26 900 m^3. Adeyoju (1975) a rapporté que le Nigeria était classé deuxième parmi les sept plus grands pays producteurs de bois tropicaux en Afrique en 1966, en termes de quantité totale de bûches produites et exportées et la proportion de bois transformé en grumes. Cependant, l'avènement du commerce de pétrole a entraîné une baisse des exportations de bois au cours des années suivantes. Bien que la production de bois rond industriel ait doublé de 1962 à 1971, la valeur des grumes, du bois d'œuvre et des exportations de contreplaqué a baissé de 13,8 millions de N (Nairas) à 6,8 millions de N. La valeur des importations de produits forestiers au cours de la même période a augmenté de 12,4 millions de N à 31,8 millions de N, ce qui implique que le Nigeria est devenu un vrai importateur de produits forestiers.

En 1976, le gouvernement a interdit l'exportation de bûches non transformées et le bois brut scié à partir des espèces indigènes pour protéger l'approvisionnement en bois rond sur le marché local, qui a été en pleine expansion en raison de l'augmentation du pouvoir d'achat local et l'expansion de l'industrie de la construction. Cela a conduit à une réduction des exportations. En 1985, il y avait une autre interdiction de toutes les exportations de produits du bois (transformées ou non), sauf les composantes des meubles et du bois de *Gmelina*. Cependant, à partir du début des années 1990 jusqu'à la fin de cette décennie, il y a eu une recrudescence de l'extraction et l'exportation de teck. Une grande partie de ce commerce n'a pas été correctement contrôlée, il est donc difficile d'évaluer les volumes qui ont été extraits et exportés avec précision. Il contenait beaucoup d'irrégularités qui ne facilitaient pas la comptabilité.

Les industries de transformation du bois sont autorisées à exporter des produits semi-finis ou finis, qui sont principalement des planches (utilisées comme plancher) et des contreplaqués produits à partir d'Iroko et d'*Afzelia*. L'exportation de teck et de madrier de *Gmelina* est également autorisée. Le Nigéria est un marché très porteur pour le Ghana,

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

avec des prix de vente élevés et aucun control des matières premières. Le Cameroun a interdit l'exportation de certaines espèces de bûche et combat l'exportation des bois produits illégalement au Nigéria. Une forte proportion de bois provenant du Cameroun a été introduite illégalement au Nigeria pour éviter le tarif douanier et est blanchi dans le marché intérieur nigérian. Les droits d'exportation sur le bois sont collectés par le service des douanes du gouvernement fédéral du Nigéria au port d'embarquement. La taxe varie selon les espèces et le gouvernement fédéral verse habituellement la moitié de ces collectes à l'état d'où le bois provient. Seules les anciennes régions de l'Ouest et du centre-ouest ont bénéficié de cette source de revenus.

Le Cameroun est également cité comme une principale source de bûche et de bois scié pour les États du centre et de l'est du Nigeria. Les exportations de bois vers l'Europe de 2001 à 2006 étaient relativement constante avec une valeur annuelle moyenne d'un peu moins de 29 Millions €, mais en 2007, elles ont chuté à moins de 10 Millions €. Des quantités inconnues de teck sont expédiées en Inde à partir du Nigeria. L'entreprise est très rudimentaire. Les bois de teck sont envoyés vers Lagos, mis en forme carrée dans les petites scieries aux abords des routes et manuellement chargés dans des conteneurs destinés à l'exportation. La récolte est faite par les bûcherons à la tronçonneuse de façon incontrôlée qui disposent dans le meilleur des cas comme documents légaux seulement des documents de consignation ou laisser-passer délivrés par les autorités. Les plantations de teck sont apparemment détruites suite à ce commerce. Le secteur forestier du Nigeria est un exemple particulièrement important, où l'extraction et la transformation primaire des PFNLs offrent un avantage comparatif aux entreprises forestières à petite échelle. Par exemple, à Ibadan, dans l'Etat d'Oyo, il y a plus de 40 000 de ces entreprises, ce qui est presque égale à la taille de l'ensemble du secteur tertiaire informel ghanéen.

Les industries forestières et du bois étaient autrefois vastes et d'une importance majeure au Nigéria. Le bois de charpente et le contre-plaqué ont été produits pour les marchés intérieurs et d'exportation. Pendant plus de 30 ans, en raison de l'épuisement des ressources, le secteur est en déclin. Traditionnellement, la gestion était basée sur attribution des concessions par les industries du bois, mais le système de concession n'est plus opérationnel et la grande partie d'exploitation forestière est menée de façon incontrôlée par des bandes utilisant la tronçonneuse, avec les arbres abattus transformés *in-situ* pour produire des planches sciées de manière brute pour l'extraction manuelle aux abords des routes, ou empilée sous forme de bûches aux points de vente. Ce commerce est illégal ou est basé sur un statut quasi-juridique par l'émission de laisser passer par les agents forestiers. Certaines recettes sont perçues par ces voies, mais beaucoup sont perdues grâce à la corruption qualifiée de grandissante. Les agents forestiers utilisés pour mener la surveillance des souches sont passés à la surveillance des entrées forestières et ont virtuellement abandonné toute tentative de contrôle. La gestion se concentre presque

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

entièrement sur la perception des recettes. Le tableau 19 présente les espèces ligneuses et non ligneuses les plus commercialisées au Nigeria.

Tableau 19. Liste des espèces ligneuses et non-ligneuses importantes et plus commercialisées au Nigéria

No	Espèces lingeuses	Espèces non-ligneuses
1	*Terminalia superba* (Afara)	*Achatina achatina* (African giant snail)
2	*Triplochiton scleroxylon* (Obeche)	*Vernonia amygdalena* (Bitter leaves)
3	*Khaya* spp (Mahogany)	*Raphia* spp
4	*Mansonia altissima* (Masonia)	*Thanmatococus danielli* (Eweran)
5	*Entandrophragma cylindricum*	*Vitellaria paradoxa* (Shear butter)
6	*Mitragyna ciliata* (Abura)	*Massularia acuminata* (Chew sticks)
7	*Lophira alata* (Ekki)	*Irvingia gabonensis* (Ogbono, Apon)
8	*Afzelia Africana*	*Luffaluffa aegpytiaca* (Sponge)
9	*Lovoa trichiliodes* (African walnut)	*Agaricus bosporium* (Mushroom)
10	*Gmelina arborea*	*Apis mellifera* (Bees for honey production)

La surexploitation des ressources en bois, associée à plusieurs autres facteurs, a eu un impact négatif sur le développement de l'industrie forestière du pays (Ogunwusi, 2012). Récemment, il y a eu cependant des changements dans la structure du secteur forestier. L'enquête sur les ressources forestières en 1996-1998 a révélé que la couverture forestière a diminué de 20% au cours des 18 années précédentes. Selon Adeyoju (2001), l'état global des forêts, qui s'élevait à 10% de la superficie du pays en 1996, était de moins de 6% en 2001. On estime que près de 26 000 ha de terres en forêt sont détruites chaque année dans la zone de la forêt tropicale lors de la conversion des forêts naturelles en forêts de plantation et d'autres formes d'utilisation des terres. Plus de 90% de la végétation naturelle a été dégagée et plus de 350 000 ha de forêts et de végétation naturelle sont perdues

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

chaque année (WWF, 1989). Ces événements ont un impact significatif sur les opérations des industries forestières conduisant à une baisse la contribution des industries au développement industriel national. Le Conseil de Développement de Recherche de Matière Première (2009) a indiqué que le volume total de bois utilisable jusqu'à 30 cm de diamètre de coupe dans les réserves forestières est d'ordre de 240 millions de m^3. C'est presque la moitié seulement des 438 millions de m^3 déclarés par Akindele et al. (2001). Diverses études (Aribisala, 1993; Popoola, 1999; RMRDC, 2003 et Oriola, 2009) ont signalé une baisse de la performance des industries forestières au Nigéria en raison des opérations illégales principalement. La production de charbon a atteint un niveau record avec très peu ou pas de contrôle. Les producteurs utilisent les bois de toute nature, détruisant ainsi complètement les forêts environnantes. L'étendue et le volume de cette activité est inconnue, mais supposée être substantielle. Les crises de l'énergie et les politiques non forestières, telles que celles dans le secteur de l'énergie ont aggravé la situation (Popoola, 1992 et 2013). Déjà, il y a une forte demande intérieure d'exportations de bois de chauffe et charbon de bois vers l'Europe.

SENEGAL

Jusqu'en 1998, le système de gestion des forêts au Sénégal est resté très centralisé autour des systèmes des licences, les permis et les quotas alloués par le Service national des forêts. Avant les nouvelles lois forestières décentralisées, le quota fixé au niveau national a été réparti entre 120 à 170 entreprises (coopératives, les groupements d'intérêt économique et associations) titulaires de licences professionnelles d'exploitation forestière fournies par le Service des forêts. La répartition des quotas entre ces entreprises a été basée sur le quota de l'année précédente avec des ajustements en fonction de l'exploitation élevée ou non de l'entreprise sur son quota et si elle avait participé à des activités de gestion forestière positives, telles que le reboisement. Certaines entreprises ont planté des arbres aux abords des routes pour montrer leurs efforts. Ces plantations ont été nommées "Chogogo" ou -pots de vin - puisque celles-ci les aident à obtenir de plus grand quotas d'allocations du Service forestier. Pendant cette période, de nouvelles licences professionnelles ont également été attribuées sur plusieurs années (ce qui permet à de nouvelles coopératives d'entrer sur le marché).

En 2002, la production de bois rond industriel au Sénégal était de 794 000 m^3 avec environ 23 000 m^3 en provenance d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Ayant moins de forêts et avec une population en plein essor, dont la plupart a migré vers les centres urbains, tout le bois rond produit dans le pays a été consommée localement. Dans la même année, 23 000 m^3 de bois sciés ont été produits et commercialisés localement tandis qu'un autre volume de 86 000 m^3 a été importé vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Le Sénégal compte uniquement sur l'importation en panneaux à base de bois et autres produits du bois.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

SIERRA LEONE

La foresterie et l'industrie du bois ne constituent pas une composante majeure de l'économie de la Sierra Léone. Le marché intérieur est fortement tributaire de planches brutes sciées, utilisés dans la construction et la menuiserie ; ce qui est illégale en raison de l'interdiction en vigueur. Les exportations vers l'Europe, qu'elles soient légales ou non, sont supposées être menées à petite échelle. Néanmoins, les exportations ont augmenté au cours des dernières années. Il existe un nombre limité d'industries exportatrices et l'offre est principalement destinée aux marchés locaux. Les exportations illégales vers la Chine ont augmenté, et cette tendance devrait être maintenue si l'application des lois n'est pas améliorée. Les frais illégaux perçus par les agents forestiers sur le long des routes principales ont affecté la circulation locale des bûches. Le transport est fait dans la nuit, ceci à cause de la préférence du conducteur qui est actif lorsqu' il fait plus frais et non pas pour éviter le contrôle. Les opérations de nuit n'ont apparemment aucun impact sur le niveau d'illégalité le long des routes.

TOGO

Le Togo n'a jamais été un pays important en ce qui concerne le commerce des produits forestiers et a souvent souffert de pénuries de bois pour la construction et la fabrication de meubles. Le Ghana a été l'un des principaux fournisseurs du Togo. Le commerce de nouvelles espèces, comme le teck ou faux teck, au cours des dernières années, avec des acheteurs indiens et chinois a favorisé l'exportation de matières premières et réduit la taille des industries de transformation locales. Le port de Lomé est un port libre et, du fait des contrôles limités exercées, a facilité le transit ou l'exportation de nombreux produits de la sous-région Afrique de l'Ouest pendant les conflits (par exemple le teck mis dans les conteneurs provenant des zones tenues par des rebelles en Côte-d'Ivoire). Les bois d'Afzelia, *iroko*, *lingue* et de *samba* venant du Ghana pénètrent le Togo au poste frontalier de Badou et une partie est exportée au Burkina Faso. Le *Lingue*, le bois de rose, teck et faux teck pénètrent le Togo au poste frontalier de Kara partant du Bénin. Le teck en provenance du nord-est de la Côte-d'Ivoire transite par le Burkina Faso pour l'exportation à partir du port de Lomé. Le problème majeur est le manque de sérieux de certains commerçants asiatiques impliqués dans le commerce du bois dont la principale intention est la maximisation des rendements. Le développement des plantations de teck et le reboisement dans les forêts protégées sont inadéquats et il n'y a pas de ressources humaines pour évaluer et surveiller les ressources de bois restantes dans les forêts artificielles ou naturelles. Les permis forestiers sont attribués sans contrôle strict par le Ministère en charge des forêts.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

COMMERCE DES PRODUITS FORESTIERS DANS LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET IMPACTS ASSOCIES

Une analyse comparative de l'exportation et des procédures douanières en l'Afrique de l'Ouest montre une forte ressemblance entre les systèmes et les rôles de la foresterie gouvernementale et les autorités douanières. Le premier est responsable de la vérification des exportations et de la conformité des contrats et de la délivrance des certificats d'origine, et le second assure l'inspection finale en tenant compte des normes d'exportation et de chargement. Cependant, dans plusieurs pays d'Afrique Occidental, la mise en œuvre des procédures montre des faiblesses et un grand nombre d'alternatives existent pour contourner les exigences et les meilleures pratiques. Les tendances montrent que la demande en bois de basse qualité et contreplaqué est en plein essor (Photo 1), en raison de l'augmentation des demandes en logements conséquence d'une croissance significative relative des économies de la sous-région, qui, ironiquement, ne sont pas traduites par une augmentation importante du PIB par habitant. Une grande partie de cette demande est destinée à l'industrie de la construction en de l'Afrique de l'Ouest, et aussi aux Pays du Sahel, qui sont déficients en bois et en industries de transformation de bois. L'UE, qui pendant longtemps a été un marché stratégique pour le bois de la sous-région, est de moins en moins importante, peut-être à cause des problèmes de gouvernance strictes, tandis que les marchés indiens et chinois sont en expansion, en particulier pour le bois de teck et le bois faux teck. La migration et l'installation des réfugiés dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest et la présence croissante des acheteurs libanais, indiens et chinois augmentent la pression sur les ressources. Les problèmes de contrôle et de perception des activités illégales facilitent la déréglementation de la récolte du bois, le transport, le commerce et l'industrie.

Le secteur informel est important dans la transformation du bois dans la sous-région, fournissant d'importantes quantités de bois sciés, meubles et menuiserie pour les marchés urbains et ruraux. Ensemble, ces marchés (en particulier les meubles et la menuiserie) sont beaucoup plus importants en matière de volume que les exportations provenant du secteur formel. En général, avec des taux de conversion faible, le secteur informel est un grand consommateur de produit ligneux plus que le secteur formel. Il comprend la plupart des petites et moyennes entreprises forestières (PMEF) et est un élément important dans l'économie nationale, générant des emplois et soutenant les moyens de subsistance des communautés rurales. Ses caractéristiques découlent en grande partie d'une capacité à maintenir de faibles coûts fixes sur une large gamme de produits forestiers commercialisés, là où les opérations de grande envergure avec leurs coûts fixes ne seraient pas capables de profiter de leurs avantages d'échelle. Cependant, il existe des potentialités pour l'élargissement des opportunités pour améliorer l'effectivité du secteur. Dans certains pays,

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

comme le Ghana, ce potentiel a été évalué, et la conclusion est que, en général, les PMEF, avec leur capital de base faible, contribuent de manière significative à l'économie et parfois ajoutent de la valeur réelle, tandis que le secteur formel porte atteinte à la valeur. Une composante essentielle de l'ajustement budgétaire serait donc d'encourager les PMEF à surmonter le désastre financier et améliorer leur effectivité.

Photo 1. Faible qualité / faible coût du bois coupé à l'aide de la tronçonneuse (fréquemment rencontrés dans les marchés du bois au Ghana /au Nigeria)

BESOINS SOUS-REGIONAUX ET COMMERCES INTERNATIONAUX DES PRODUITS FORESTIERS.

Commerce des produits forestiers

Bien que l'industrie de l'exportation des produits forestiers soit importante, elle est faiblement intégrée aux économies nationales, avec des effets négatifs sur la croissance économique et la satisfaction du marché intérieur de même que les besoins régionaux. Un déséquilibre dans le pouvoir d'achat entre les marchés domestiques et internationaux, et l'hyper-concentration de l'effort sur le profit provenant du potentiel d'exportation y résultant a conduit à des demandes locales non satisfaites. Dans les économies en croissance rapide, telles que celles du Ghana, de la Gambie, du Nigéria et de la Sierra Léone et du Libéria post-conflit, les résultats ont consisté en des marchés locaux qui obtiennent leurs produits

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

de façon illégale. Au Libéria, la conciliation des opportunités lucratives sur le marché international et la demande locale dans une économie à faible population et à faible pouvoir d'achat demeure un défi majeur. En Guinée, les tentatives du gouvernement pour endiguer le flux de bois vers les marchés urbains sans prendre en compte la demande légitime du public a également augmenté le niveau d'illégalité. Une grande partie de la demande locale est satisfaite par l'exploitation forestière illégale à la tronçonneuse. Dans la sous-région, les intérêts nationaux ont tendance à figurer dans la discussion publique au second plan par rapport à ceux de l'industrie d'exportation et intrinsèquement moins légitime. Les exigences légales de l'industrie d'exportation à satisfaire la demande intérieure sont ignorées vue qu'elles ne sont pas effectives, et balayer du revers de la main comme étant irréalisable en raison du prix bas et de la non régulation du bois d'œuvre scié à la tronçonneuse qui affecte l'approvisionnement de l'industrie. Telle est la marginalisation des besoins nationaux qui, au Ghana, se traduit par les plantations de bois de teck et de *Cedrella qui* ont été orientées vers des compagnies exportatrice, qui les exportent brut.

Les intérêts du secteur tertiaire et des opérateurs reçoivent peu d'attention dans cette situation. En Côte-d'Ivoire, le marché local est desservi par des volumes limités d'espèces traditionnelles, tandis que les plantations d'espèces de bois, qui forment la plus grande proportion des volumes de bois nationaux, sont exportées. Depuis l'interdiction de l'exportation de bûche en 1994, le volume de bois transformé en Côte-d'Ivoire a augmenté. En 2006, environ 1.1 millions de m^3 de bois ont été transformés, soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente. Ceci est le résultat d'une augmentation de la capacité des autres industries (souvent non autorisés).

La gouvernance forestière demeure donc une question épineuse dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, et la plupart des impacts négatifs sur le commerce sont y liés. Le FLEGT a été reconnu comme un instrument important pour y combattre; cependant, tous les pays de la sous-région n'ont pas adhéré à ce schéma. Le Ghana a pris la tête du FLEGT avec la signature et la ratification de son accord de partenariat volontaire avec UE en 2009. Les premiers lots de bois légal vérifiés ont été expédiés vers l'Europe en 2011. Le Libéria est actuellement à ces débuts dans la négociation de l'APV, et la Côte-d'Ivoire et la Sierra Léone ont exprimé leur intérêt dans la mise en place du processus et en sont au stade de l'information. La Sierra Léone est entrain d'évaluer le soutien de la FAO à amorcer le processus de la légalité, et une mission de sensibilisation de l'UE sur l'accord de partenariat volontaire dans le pays s'est tenue en Juin 2010. En partie, sous l'impulsion des négociations de l'APV, le Ghana a fait des progrès remarquable dans le domaine de la gouvernance des forêts, y compris le renforcement de l'appartenance nationale de la politique forestière du développement (à travers un processus de consultation impliquant le gouvernement, l'industrie de la société civile et le forum *Forest Watch Ghana*). La transparence de l'industrie a augmenté et la capacité de la société civile à tenir l'industrie et le gouvernement responsables des déconvenues est renforcée. Le gouvernement s'est

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

engagé dès le début dans un processus inclusif, couvrant à la fois l'exportation et les marchés locaux, dans le but d'éviter les risques d'apparition de marchés clandestins dans lesquels les pressions réglementaires excessives sont appliquées à la vente des produits de grande qualité à l'exportation (Beeko, 2008). D'autres pays peuvent beaucoup apprendre de l'expérience du Ghana, en ce qui concerne les mécanismes pour avoir un grand patrimoine national et l'importance d'une approche globale, conciliant le commerce national ainsi que le commerce international dans un contexte juridique restreint.

Commerce des produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNLs) sont d'une importance capitale dans les économies de la sous-région, et contribuent aux moyens d'existence et des stratégies d'adaptation des pauvres. Ils constituent des opportunités de source de revenu pour les populations marginalisée et à risque (les femmes et les jeunes hommes adultes, par exemple), et des poches de sécurité en périodes de soudure. Bien que les PFNLs d'origines animales et végétales soient largement consommées et utilisées, ils souffrent d'un manque de reconnaissance dans les statistiques nationales, ainsi que de la subordination générale des politiques sectorielles vis à vis des intérêts portés aux bois. Leur utilisation et leur gestion sont souvent limitées par les réglementations forestières développées pour promouvoir la conservation et la gestion durable des espèces de bois, mais inapproprié pour la gestion rationnelle des ressources en question. Cela suscite la nécessité de passer de l'ancienne vision de gestion durable de bois à la gestion à usage multiple (Guariguata et al. 2010), y compris la nécessité d'effectuer des inventaires intégrés.

La promotion de la commercialisation des PFNLs nécessite l'aide des bailleurs et des structures de soutien, mais apparaît difficile à cause des normes de plus en plus strictes sur les marchés nationaux et internationaux et la nature des débouchés (d'où le risque inhérent) de plusieurs Produits Forestiers Non Ligneux. La meilleure stratégie de la commercialisation des PFNLs serait probablement à travers un soutien général au marketing local au lieu de la promotion d'un débouché pour la culture - par exemple, l'infrastructure de transport et du commerce, l'accès au crédit pour les entreprises de production de ressources naturelles, l'accès à l'information sur le marché, la disponibilité de l'expertise dans les affaires.

L'intensification de la commercialisation peut conduire, et a en effet conduit, à la surexploitation, et il existe des preuves de cet état de chose dans certains cas, et parfois à grande échelle. Dans le cas du Ghana par exemple, un inventaire préliminaire des PFNLs en 1997 a indiqué que toutes les régions de la HFZ présentent une nette diminution des ressources en PFNL (Wong, 1997). Au Cameroun, Nkwatoh et al. (2010) rapporta que la quantité de *Gnetum africanum* et *Gnetum bucholzianum* récolté et commercialisé de 2002 à 2008 était caractérisée par une diminution constante d'année en année en raison de méthodes de récolte inadaptées, qui dégradent progressivement la ressource de base. La

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

conversion progressive de la forêt primaire en terres cultivables, l'empiétement de la population environnante grandissante sur les réserves forestières à travers l'exploitation forestière, et l'installation, constituent des défis majeurs d'importance pour le développement durable des PFNLs. La forte baisse de la quantité entre 2003 et 2004 a été attribuée à la mauvaise infrastructure routière, ce qui fait que le transport des stocks récoltés vers les marchés est très difficile au cours de ces années-là. De même, le *Masularia acuminata* a été rapporté par Nkwatoh et al. (2011) d'être en baisse constante de 2003 à 2010 au Nigeria en raison des méthodes de récolte non durables qui empêchent la régénération naturelle des espèces. La taillade et les pratiques de culture sur brûlis et l'exploitation du bois, qui ont émergé ces dernières années comme les principaux agents de dégradation de l'écosystème des forêts primaires ont également affecté la disponibilité des PFNLs (Ewane, 2010 ; Ndoye et al, 1997; Nkwatoh, 1995, 2000; Nkwatoh et Yinda, 2007; Besong, 1997; Adekunle, 1971). Une observation générale dans la sous-région montre que les collecteurs de PFNL ont connu des marges bénéficiaires inférieures tandis que les acheteurs ont bénéficié d'une marge plus élevée le long des chaînes commerciales. Le cas de *M. acuminata* a été attribué au fait que son marché est resté un monopole entre les exploitants / revendeurs et acheteurs grossistes (Nkwatoh et al, 2010; 2011). Comme le précise Vabi (1995), ceci est très commun avec l'achat et la vente de produits forestiers non ligneux dont la structure du marché et l'organisation est caractérisé par des cartels (Ndumbe, 2010; Ndoye et al, 1997.

La faune est largement exploitée dans toute la sous-région, et constitue une source importante de protéines alimentaires, en particulier (mais pas seulement) pour les pauvres. Dans des pays comme le Libéria et la Côte-d'Ivoire, par exemple, la viande de brousse fournit les trois quarts de l'ensemble des protéines animales consommées. Au Libéria, Hoyt (2002) a estimé que la valeur commerciale de la viande de brousse en 1989 était de 24 millions de dollars US (plus que le commerce du bois à cette époque), avec environ 150 000 tonnes récoltées par an. Ce qui représente 75% de la viande produite au Libéria, et représenterait une valeur de 100 millions de dollars US (Anstey, 1991). Le commerce transfrontalier en Côte-d'Ivoire est survenu en raison des prix beaucoup plus élevés qu'il offre. L'intensification du commerce de viande de brousse est une affaire de conservation et particulièrement représente des défis pour les pouvoirs publics, étant donné leur faible capacité administrative et le manque de sources de protéines alternatives associées à des niveaux élevés de pauvreté dans la plupart des pays de la sous-région. Très souvent, les stratégies de conservation ont eu tendance à supprimer plutôt que de réformer, en dépit du fait que les approches punitives n'ont pas fonctionné dans de nombreuses circonstances compte tenu de la nature du commerce de viande de brousse. Pour être efficace, la politique de la viande de brousse doit être intégrée à d'autres réformes de la gouvernance forestière, et considéré comme faisant partie d'un ensemble plus large de la gestion du territoire. De nouvelles opportunités dans le domaine des paiements pour les services environnementaux (notamment le changement climatique particulièrement la réduction des

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

effets des changements climatique et le REDD) peuvent offrir des perspectives prometteuses pour le changement, ainsi que des opportunités pour la gestion durable. Une coordination améliorée de la sous-région peut aussi être nécessaire, mais il faudrait s'assurer que les intérêts de la conservation soient en ligne avec les attitudes et le bien-être publics, et que l'équilibre de la préservation se repose sur les principes d'utilisation durable.

Rôle des petites et moyennes entreprises forestières

Selon Kozak (2007), des informations sur la contribution des PMEFs aux économies des pays en voie de développement sont limitées. Il est cependant indéniable que les PMEF contribuent de façon importante aux moyens de subsistance et au bien-être de nombreuses personnes à travers le monde, en particulier les pauvres ruraux vivant dans les forêts ou à proximité. Kozak (2007) a énuméré un certain nombre de raisons pour lesquelles les PMEFs constituent des outils efficaces de réduction de la pauvreté dans les régions en voie développement ; bon nombre sont évidentes:

- ils ont tendance à être des entreprises travaillant intensément et par conséquent sont en mesure d'apporter une contribution positive et durable à l'emploi et au développement économique;
- ils sont en mesure de prospérer et de croître dans un environnement favorable, des conditions de marché favorables, et des structures commerciales appropriées;
- ils pourvoient aux besoins des marchés locaux et nationaux, qui sont en plein expansion; et,
- ils s'appuient sur l'autonomisation des entrepreneurs locaux qui ont intérêt à bien mener leurs activités.

Au Nigéria, au Ghana, au Bénin et en Côte-d'Ivoire, la fabrication des meubles est une activité importante des PMEFs. Peu à peu, la transformation des PFNLs devient une activité de premier rang. Employant entre deux et 40 membres du personnel, beaucoup de ces PMEFs deviennent de puissants instruments contre la pauvreté. Ils s'engagent dans la production des produits à partir des forêts, les services et le marketing, et dans les produits tels que le poivre noir, le beurre de karité, la sculpture sur bois, l'écotourisme communautaire, le bambou et le rotin, le miel, le charbon de bois, la viande de brousse, le mortier et le pilon, les champignons, la production de bois à la tronçonneuse et son commerce, la transformation tertiaire du bois, le cure-dents, la cola, les huiles essentielles et l'huile d'Allanblackia, les produits médicinaux et les produits à valeur à l'exportation, de la plante médicinale (de médicament), le gingembre et autres épices et condiments.

Cependant, l'intérêt croissant pour la gouvernance et la croissance économique dans les débats sur la politique forestière a conduit à des appels pour qu'une attention plus accrue soit donnée non seulement à la réglementation, mais aussi à la structure de l'industrie

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

forestière. Il est préoccupant que la création d'une industrie nationale viable pourrait être étouffée par des réformes de la réglementation, qui, en favorisant, les entreprises à grande échelle orientées vers l'exportation, pourraient être préjudiciables à la croissance et à la gouvernance. Les questions de gouvernance doivent être abordées, puisque les PMEFs ont souvent été accusées de nuire plutôt que de soutenir la bonne gouvernance. Cela peut être en partie un problème de sous-capitalisation, bien que le régime de réglementation ait été fortement orienté vers les besoins d'industrie à grande échelle (pas nécessairement pour des raisons de coût d'efficacité prouvée), et cela a inévitablement poussé les PMEFs à travailler à ses marges, incapables de rivaliser sur les coûts dans la sous-région. La préoccupation de la Banque mondiale sur les moteurs de la croissance économique, et ses capacités à traiter des questions de politique sur une base intersectorielle, la place particulièrement en bonne position pour soutenir cet effort. En revanche, l'approche de l'Union Européenne sur les questions relatives au FLEGT lui confère peu d'influence dans ce domaine ; cette approche est largement axée sur l'industrie d'exportation à grande échelle. Cependant, il est possible de trouver un équilibre, et c'est bien ce qui a lieu de faire.

Efficacité dans la chaîne de valeur

La nature globale de l'exploitation forestière illégale et de la déforestation demeure un sujet préoccupant à cause de ses impacts négatifs environnementaux, sociaux et économiques. Bien qu'il soit difficile d'avoir une idée, l'on estime jusqu'à 50% des bûches provenant de quelques forêts tropicales soient récoltés illégalement. Ceci constitue un argument pour une diligence impérative sur le plan commercial, économique, social et environnemental ; cette diligence nécessitant une coopération nationale, régionale et mondiale. L'analyse de la chaîne de valeur est reconnue comme un concept qui peut améliorer la transparence dans le secteur forestier. L'analyse de la chaîne de valeur du commerce forestier en Afrique de l'Ouest devrait être simple, mais elle présente encore un scénario complexe. La complexité de procédures administratives aux aspects techniques du commerce. Comme indiqué précédemment dans le présent rapport, la gouvernance des forêts demeure un défi majeur dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. Ceci est une conséquence de l'insuffisance des capacités et des faiblesses institutionnelles qui encouragent l'exploitation illégale. D'autres problèmes incluent:

- l'absence d'inventaire détaillé des ressources;
- une connaissance et des compétences inadéquates de la technologie moderne et des normes de qualité des produits;
- la politique de gestion des ressources locales et la récolte durable des ressources;
- le financement insuffisant pour les transformateurs locaux;

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

- le manque d'informations suffisantes sur le marché; et,
- un faible développement des infrastructures.

Ces problèmes ont créé des scénarios entrainant une analyse non adéquate et non détaillée des chaînes de valeur sur des données non fiables. Pire encore, les capacités techniques des exploitants sont pour la plupart sous-optimales, avec des technologies obsolètes (Photo 2) ne favorisant pas une conversion efficace. Au Ghana, Nigéria, Bénin, Togo, Libéria, en Côte-d'Ivoire et au Sierra Léone, l'impact du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) de la fin des années 1980 et 1990 a entrainé la faillite des industries forestières. Cette faillite des industries forestières a favorisé l'expansion du sciage à la tronçonneuse (Photo 3), ce qui constitue une source majeure de bois scié dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Selon Popoola (2010), le sciage à la tronçonneuse fournit également des emplois pour les familles et la main-d'œuvre salariale, ce qui améliore le bien-être du ménage et le bien-être social. En outre, les salaires journaliers obtenus sont comparables à ceux d'un ouvrier moyen, et sont de loin supérieur au moins d'un Dollar US sur lequel plus de 60% des Nigérians et d'autres Africains de l'Afrique de l'Ouest subsistent. Ce sont des indicateurs clairs sur l'importance sociale et économique des entreprises faisant usage de la tronçonneuse dans la sous-région. Il est nécessaire d'aborder les questions politiques et de gouvernance qui peuvent rendre les CSM durable en termes d'acceptation sociale, de viabilité économique, d'impact environnemental et leur contribution à l'effectivité de la chaîne de valeur des produits forestiers commercialisés.

Photo 2. Scie à ruban à Ijebu Ode, Nigéria

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Photo 3. Tronçonneuse découpant le bois au niveau des frontières Nigeria-Cameroun

Les domaines forestiers gouvernementaux dominent dans la fourniture en produits de bois dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. Avec les modes et les méthodes de récolte non durables, la chaîne de valeur des produits forestiers est encore pleine d'inefficacité. Cependant, l'approvisionnement en bois provenant des forêts et des plantations communautaires s'observe de plus en plus sur le marché (Figure 2). En raison de l'amélioration du niveau de la gouvernance dans les forêts communautaires et privées, l'effectivité de la chaîne de valeur apparaît plus élevée dans ces domaines. Les potentiels pour l'ajout de la valeur, en particulier avec de telles plantations sous les espèces telles que le teck, le *Gmelina arborea*, *l'Eucalyptus* et le *Terminalia* spp., des exploitations privées, sont de plus en plus évidentes, et renforcent ainsi la participation privée.

Dans le secteur du commerce forestier des PFNLs, le défi majeur se situe dans le domaine de la prise des mesures et de la transformation. Selon Mbile (2012), contrairement aux dispositions conventionnelles, l'amélioration de la technologie des PFNLs ne résoudra pas les problèmes de redistribution des revenus. Les communautés vivant des PFNLs sont les détentrices de la connaissance pour l'utilisation conventionnelle des forêts: plus la relation avec la ressource est raprochée plus grande est la qualité de cette connaissance. Le village ne constitue pas le point de départ de l'étude sur les chaîne de valeurs des PFNLs - les groupes ethnique / sociale / local combinés aux contextes des droits de jouissance des ressources foncières sont de loin plus important.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

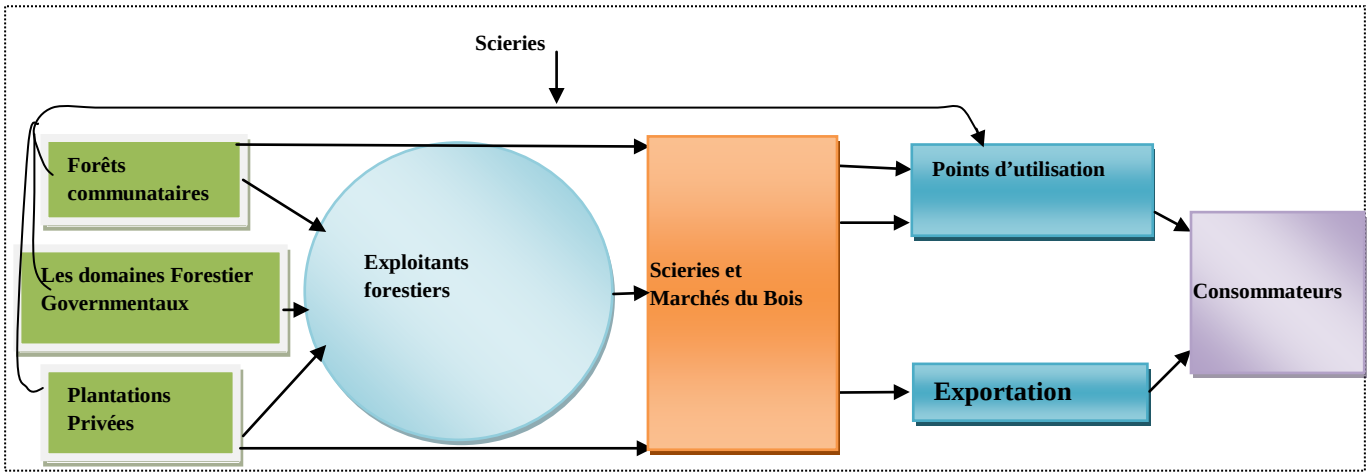

Figure 2. La chaîne de valeur globale pour le commerce du bois en Afrique de l'Ouest

L'inclusion de ces groupes dans le continuum de la chaîne de valeur permettra d'améliorer son effectivité. Cependant il apparait que, les acteurs à différents maillons de la chaîne (Figure 3) améliorent leurs modes de fonctionnement, en particulier dans les domaines de la récolte durable, des techniques de mesures et du processus (Photo 4-7). Beaucoup de Produits Forestiers Non Ligneux, par exemple *Irvingia gabonensis, Baillonella toxisperma, Moringa oleofera, Riccinodendron heudelotii, Dacryodis edusis, Parkia biglobosa, Achatina achatinata,* sont en cours de transformation pour les marchés nationaux et internationaux, améliorant de ce fait, la valeur le long de la chaîne.

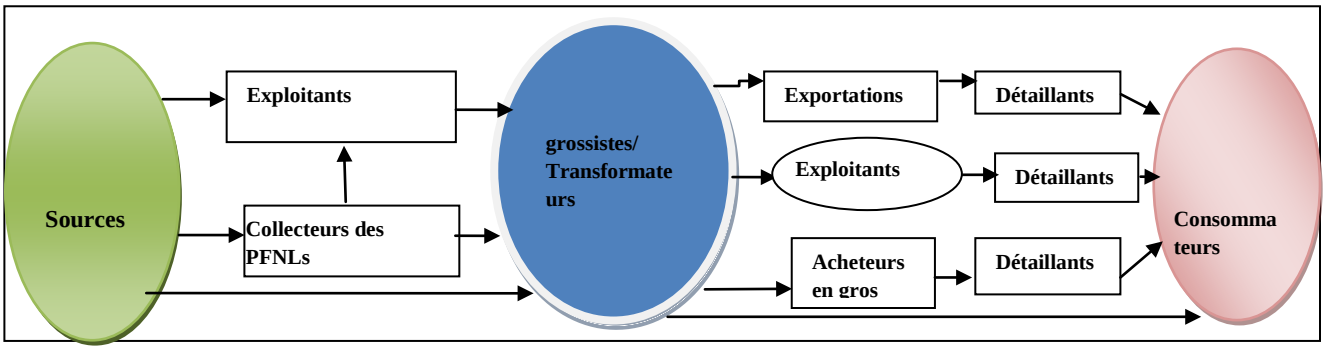

Figure 3. Chaîne de valeur globale pour le commerce des produits forestiers non ligneux en Afrique de l'Ouest

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Photo 4: A gauche: pesage des graines de Baillonella toxiperma dépulpés en CODEVIR, et, A droite, les noyaux de Irvingia gabonensis dans un sceau de 11 litres. Photo credits: Mbile (2012)

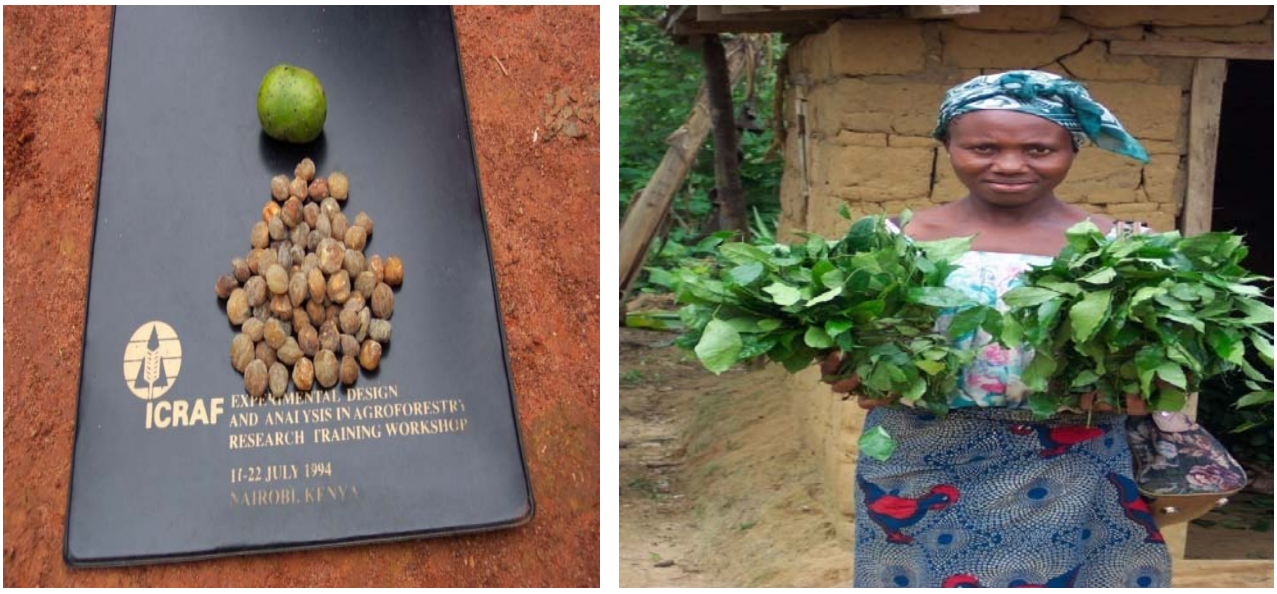

Photo 5: A gauche: les grains de *Ricinodendron heudelotii* (au premier plan) et fruits (arrière-plan); à droite: *Gnetum africanum* (pesée pour le marché)

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

CHAPITRE 5. Conclusions et recommendations

La lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal du bois nécessite des investissements spécifiques des gouvernements, des ONG, des organisations internationales et le secteur privé. La création d'un environnement favorisant le financement des activités forestières est aussi importante. Cela devrait être étendu à l'exploration d'autres sources de financement, telles que les crédits de carbone et les dons, et l'augmentation de la valeur ajoutée des produits forestiers (ligneux aussi non ligneux). Un élément crucial est la mise en place du mécanisme visant à l'autonomisation des communautés locales dans la gestion des ressources forestières et la fourniture aux communautés locales d'information dont ils ont besoin pour gérer leurs forêts avec des incitations convaincantes.

Les pays de la sous-région doivent adopter une approche plus radicale et inclusive si le secteur forestier vise à s'engager de manière adéquate au niveau intersectoriel et à répondre à toutes les exigences environnementales, sociales et économiques qui prévalent dans le secteur. Une stratégie efficace devrait aider la sous-région à passer d'une approche sectorielle étroite à celle qui embrasse les d'importants liens intersectoriels et les influences multiples et extra-sectorielles qui affectent l'état des ressources forestières et, inévitablement, le commerce.

Les engagements politiques sont nécessaires pour les programmes de développement de la forêt. Un cadre stratégique commun est nécessaire pour générer des données fiables sur le commerce local, national et transfrontalier et leurs impacts. Cela permettra une évaluation adéquate et la responsabilisation dans le secteur forestier.

La mise en application, la négociation et le renouvellement des connaissances et le partage des capacités au sein des agences forestières gouvernementales de la sous-région doivent être révisés en conformité avec les exigences contemporaines. Des contrôles stricts des forêts par l'État, justifiés par son statut en tant que ressource nationale stratégique, doivent céder place à des stratégies fondées sur les incitations visant à stimuler l'approvisionnement durable en bois, des produits et services forestiers, pendant qu'on transfère l'autorité de l'Etat aux collectivités et aux propriétaires fonciers et fournir des incitations aux agriculteurs à tous les niveaux.

Les contributions des petites et moyennes entreprises forestières doivent être quantifiées et exploitées dans leur efficacité. Les politiques qui amélioreront leur croissance et leur

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

développement doivent favoriser leur contribution à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et des moyens de subsistance durables.

Les chaînes de valeur des produits forestiers dans la sous-région sont encore largement inefficaces avec des technologies obsolètes et de la mauvaise gouvernance dans le secteur du bois. Toutefois, dans le secteur des produits non-ligneux, l'intérêt des groupes culturel / social / local dans le commerce est grandissant et résultent en l'amélioration des chaînes. Ceci nécessitera des recherches dans le but d'améliorer les chaînes, et les gouvernements et les ONG doivent en tirer profit.

Les échecs de la politique et du marché sous-tendent la mauvaise gouvernance forestière dans la sous-région et sont manifestes dans le mauvais fonctionnement et les marchés déformés avec des incitations perverses et pauvres pour gérer et conserver la ressource. Les impacts des scénarios de changement climatique sont considérables et doivent être abordés en premier lieu. Les administrations forestières dans les pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas réussi à prendre des mesures pour corriger ces distorsions du marché ; ce qui conduit aux désintéressements dans la gestion durable des forêts. Beaucoup de pays disposent de bonnes politiques forestières. Cependant, la mise en œuvre et l'application sont très faibles. Les impacts des échecs de la politique et du marché dans la sous-région ont été également accentués par la faiblesse des capacités institutionnelles et le manque de volonté politique dans l'application des paiements des taxes. Les coûts de transaction institutionnels et la nature de la bureaucratie de l'Etat créent également des incitations fortes pour les opérateurs formels et informels à recourir à des infractions plutôt qu'à des souscriptions, et à se conformer aux règles et procédures. Bien que le cadre légal suggère l'existence d'un contrôle effectif, la recherche de profit constitue un frein à leur application. La volonté ferme des gouvernements dans la gestion des revenues forestières n'est pas encore suffisante.

Le résultat a été l'accès difficile aux ressources forestières et le manque de subventions des industries. L'exploitation illégale constitue le problème majeur des entreprises forestières formelles et informelles. Dans le secteur formel, l'exploitation illégale se repose sur le manque de volonté politique et les conflits entre l'état et les industries. Quant au secteur informel, l'échec de concilier les demandes locales aux demandes des marchés internationaux lucratifs a conduit à une pénalisation effective de la plupart de la production pour les besoins nationaux. L'exploitation forestière illégale dans la sous-région est par conséquent un reflet de la mauvaise gouvernance. Au cours de la dernière décennie, plusieurs fora internationaux se sont préoccupés du problème de l'exploitation forestière illégale puisqu'elle affecte la sous-région; ces fora internationaux ont estimé que l'exploitation forestière illégale représentait entre 60-80% des récoltes nationales. Tandis que la majorité de ces problèmes s'enracinent dans la complexité politico-industrielle, une grande partie est d'ordre structural, reflétant les barrières à satisfaire la demande nationale sous l'actuelle politique forestière.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

La structure de l'industrie dans la sous-région est caractérisée par une concentration des industries de transformation primaire. Le bas prix du bois a conduit à l'inefficacité des industries avec peu de motivation à innover. Une récolte plus accrue constitue la norme dans un environnement de soutien et de protection politique. Dans quelques pays de la sous-région, sous l'influence des politiques des anciens bailleurs, la capacité à augmenter de façon disproportionnelle sans tenir compte de la capacité naturelle des forets à satisfaire ces industries. En général, la capacité institutionnelle dans la sous-région est très faible particulièrement dans les pays sortis des guerres civiles (par exemple le Libéria et la Sierra Léone). Par conséquent, le renforcement des capacités s'avère nécessaire. Présentement tous les pays tendent à s'orienter vers une mobilisation des ressources pour des projets et des programmes individuels en dépit du coût élevé de cette approche. Le dialogue sur les forêts de l'Afrique Occidentale a pour objectif d'harmoniser les politiques forestières et extra-forestières, bien qu'un renforcement des capacités institutionnelles soit requis dans l'atteinte de cet objectif. Les pays tels que le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Libéria qui sont impliqués avec l'Organisation International des Bois Tropicaux (ITTC/ITTO) dans la certification des forêts doivent montrer leur engagement. De la même manière, les pays tels que le Nigéria, étant le seul pays disposant d'une section sur les changements climatiques doivent montrer leur engagement et le leadership dans la lutte contre les effets négatifs du commerce des produits forestiers.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

References

Adekunle, A.O., 1971. The non-timber forest resources of the high forest area of Nigeria. Nigerian Journal of Forestry 1(1):12-16.

Adeyoju, S.K., 1975. Forestry development in the new Economic Community of West African States. Paper to the African Forestry Commission, Session 4, Bangui (Central African Republic) 22 March 1976). FAO, Rome.

Adeyoju, S.K., 2001. Forestry for national development: a critique of the Nigeria situation. In L. Popoola, J.E. Abu and P.I. Oni (Eds.): Proceedings of the 27th Annual conference of the Forestry Association of Nigeria, Abuja FCT. Pp 34-42.

Akindele, S.O., J. Dyck, F.F. Akindunmi, P.M. Papka and O.A. Olaleye, 2001. Estimate of Nigeria`s timber resources. In L Popoola, J.E. Abu and P.I Oni (Eds.): Proceedings of the 27th Annual Conference of the Forestry Association of Nigeria, Abuja FCT. Pp1-11.

Anstey, S., 1991.Wildlife utilization in Liberia. The findings of a national survey 1989-90. Report submitted to WWF/FDA.

Aribisala, O.A., 1993. Raw materials revolution and impact on industrialisation in Nigeria.

Beeko, C., 2008. The VPA: Consolidating the Gains in Governance. VPA Briefing Paper 3. Ghana Forestry Commission, Accra.

Bennett, E., E. Blencowe, K. Brandon, D. Brown, R. Burn, G. Cowlishaw, G. Davies, H. Dublin, J.E. Fa, E. Milner-Gulland, J. Robinson, J. Rowcliffe, F. Underwood and D. Wilkie, 2007. Hunting for Consensus: reconciling bushmeat harvest, conservation and development policy in West and Central Africa. Conservation Biology 21:884-887.

Besong, J.B., 1997. Best options for securing the future of the African Rain Forest. Proceedings of the African Rainforest and Conservation of Biodiversity Conference. Limbe Botanical Garden, Cameroon, 170:39-43.

Blackett, H. and E. Gardette, 2008. Cross-border flows of timber and wood products in West Africa. European Commission Contract, Reference: 2007/146818.

Dampha, A., 2001. Management of forest fires through the involvement of local communities: The Gambia. Kaniman Kamar and Clemens Beck, Forestry Department, P.O. Box 504, Banjul. 17pp.

EU-ACP, 2004. Sustainability impact assessment (SIA) of EU-ACP Economic Partnership Agreements. Final Report. PricewaterhouseCoopers. 145pp. Retrieved 17/01/2013. http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2005/january/tradoc_121200.pdf.

Ewane, M.E., 2010. Markets and market chain analysis for Irvingia sp. in South West and East Regions of Cameroon. Unpublished M.Sc. thesis, University of Buea.

FAO, 2009. State of the World Forests. Rome, Italy.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

FAO and ITTO, 2010. Forest law compliance and governance in tropical countries. A region-by-region assessment of the status of forest law compliance and governance in the tropics, and recommendations for improvement. 28pp.

Greenpeace, 2002. Forest crime file: country profile - Liberian timber trade fuels regional insecurity.

Guariguata, M.R., 2010. Compatibility of timber and non-timber forest product management in natural tropical forests: Perspectives, challenges, and opportunities Forest Ecology and Management 259:237-245.

Hoyt, R.A. and A. Groff, 2002. Liberia, West Africa: Bushmeat and public opinion survey. Final report submitted to the American Zoological Association Conservation Endowment Fund of the American Zoo and Aquarium Association. Philadelphia, PA: Forest Partners International.

Kanouté, S., 2010. Facilitating financing for Sustainable Forest Management in Small Islands Developing States and Low Forest Cover Countries. An analytical report prepared by Indufor for the United Nations Forum on Forests. 69pp.

Kozak, R., 2007. Small and Medium Forest Enterprises: Instruments of Change in the Developing World. Rights and Resources Initiative and University of British Columbia. 41pp.

Lopes, J.A. and M. Santos, 2010. Facilitating financing for Sustainable Forest Management in Small Islands Developing States and Low Forest Cover Countries. An analytical report prepared by Indufor for the United Nations Forum on Forests. 27pp.

Marfo, E., 2009. Chainsaw milling in Ghana: context, drivers and impacts; EU/CSIR-FORIG/Tropenbos Inter-national-Ghana, Accra.

Mbile, P.N., 2012. Conservation policies and non-timber forest product development in Cameroun. Ph.D. Thesis, Department of Forest Resources Management, University of Ibadan, Nigeria. 191pp

Meagher, K., 2001. 'Throwing Out the Baby to Keep the Bathwater: Informal Cross-Border Trade and Regional Integration in West Africa'. In: Regionalism and Regional Integration in Africa, Discussion Paper 11, Nordiska Afrika Institutet, Uppsala, Sweden.

Meagher, K., 2003. A backdoor to globalisation? Structural adjustment, globalisation and trans-border trade in West Africa. Review of African Political Economy 95. ROAPE Publications Ltd.

Ndoye, O., M. Riez, and A. Ayebe, 1997. The markets of non-timber forest products in the humid zones of Cameroon. Rural Development Forestry Network, Paper 22c, ODI, London.

Ndumbe, N.L., 2010. Markets and market chain analysis for Gnetum spp. In South West and Litorial Regions of Cameroon. Unpublished M.Sc. Thesis, University of Buea, Cameroon.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

Nkwatoh, A.F., 1995. Production and marketing of NTFPs in the Ejagham Forest Reserve and cross border trade in NTFPs with Nigeria. A Report prepared for GTZ Korup Project, Cameroon.

Nkwatoh, A.F, 2000. Evaluation of trade in non-timber forest products in the Ejagham Forest Reserve of South West Cameroon. Ph.D. Thesis, University of Ibadan (Unpub.) p. 167.

Nkwatoh, A.F. and G.S. Yinda, 2007. Assessment of non-timber forest products (NTFPs) of economic potentials in the Korup National Park, of South West Cameroon. Global J. Agric. Sci. 6(1):41-48.

Nkwatoh, A.F., L. Popoola, S.M. Iyassa, F.W. Nkwatoh, N.L. Ndumbe and M.E. Ewane, 2010. Harvesting and marketing of Gnetum species (Engl) in Cameroon and Nigeria. Nig. J. Ecol. Nat. Environ. 2(9):187-193.

Nkwatoh A.F., L.Popoola, S.M Iyassa and F.W. Nkwatoh, 2011.Harvesting and marketing of Massularia species in Cameroon and Nigeria. International Journal of Biodiversity and Conservation 3(6):178-184.

Ogunwusi, A.A., 2012. The forest products industry in Nigeria. African Forestry Review 6(4)27:191-205.

Oriola E.O., 2009. Forestry for sustainable development in Nigeria. International Journal of African Studies 1: 11-16.

Popoola, L., 1992. An assessment of the effect of Structural Adjustment Programme on fuelwood consumption in Nigeria. Journal of Tropical Forest Resources. Vols. 7 & 8: 30-38.

Popoola, L., 1999. Marketing and pricing policies. A sub-study of Forest Resources Study, Nigeria. A report of an ADB-funded study submitted to the Forestry Management, Evaluation and Coordinating Unit (FORMECU), Abuja. 164pp.

Popoola, L., 2010. Chainsaw milling in Nigeria. In Chainsaw milling: Supplier to local markets. ETRN News 52, December, 2010. Pp181-187.

Popoola, L., 2011. Forest Law Enforcement and Governance and Trade in Sub-Humid West Africa. African Forest Forum, Working Paper Series, Vol. (1)2:43pp.

RMRDC, 2003. Multi-disciplinary task force report of the techno-economic survey on wood and wood products. Raw materials research and development council publications.

Thoma, W. and K. Camara, 2005. Community Forestry Enterprises. A case study of The Gambia. FAO, Rome. 35pp.

UN Security Council, 2003. Report of the Secretary-General in pursuance of paragraph 19 of resolution 1478 concerning Liberia.

Vabi, M.B., 1995. Determining economic opportunity for inhabitants of some villages in the support zone of the Korup National Park. Report prepared for the GTZ Korup Project with particular reference to NTFPs and Gender. 56pp.

Wong, J., 1997. Preliminary NTFP inventory in Ghana. Forestry Commission, Accra.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

World Bank, 2008. Forest Sourcebook. World Bank, Washington, DC, United States.
WWF, 1989. Cross River National Park. Urban division plan for developing the park and its support zone. World Wildlife Fund (WWF), Godalming.

© African Forest Forum (août 2014) All Rights Reserved

African Forest Forum

Adresse:
African Forest Forum
P.O. Box 30677-00100 Nairobi GPO KENYA
Tel: +254 20 722 4203 Fax: +254 20 722 4001
www.afforum.org